

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

PRÉSERVER VOTRE SANTÉ : C'EST NOTRE MÉTIER



SOMMAIRE

1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT À L'ACST

2 NOS ADHÉRENTS

3 NOS MISSIONS

4 NOS RESSOURCES

5 FORMATION PROFESSIONNELLE

6 NOUVEAUTÉS ET INNOVATIONS

7 ÉVÈNEMENTS ET COMMUNICATION

8 INVESTISSEMENTS

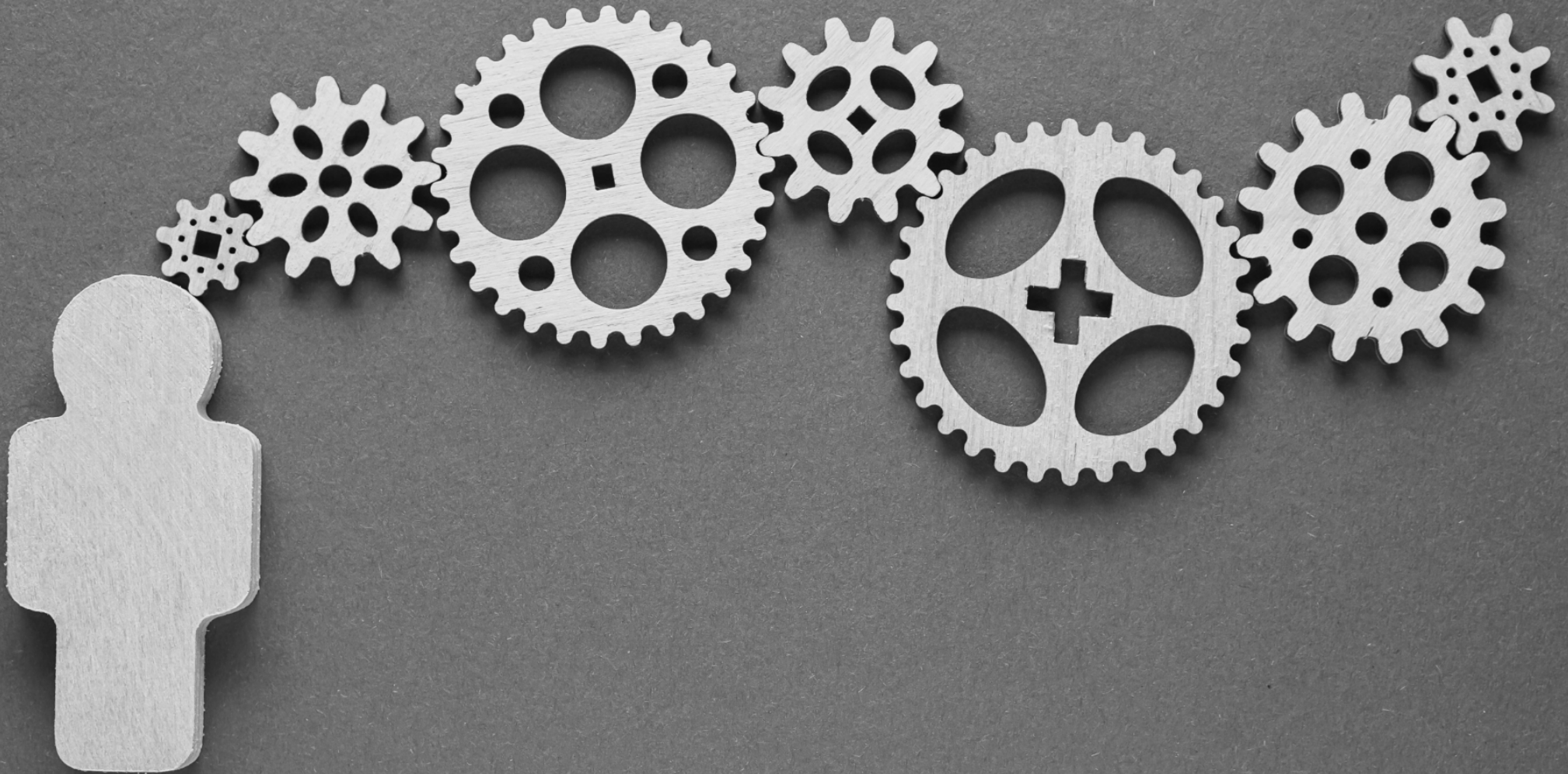
9 COMPTE DE RÉSULTATS ET BILAN 2025

10 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026



1

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACST



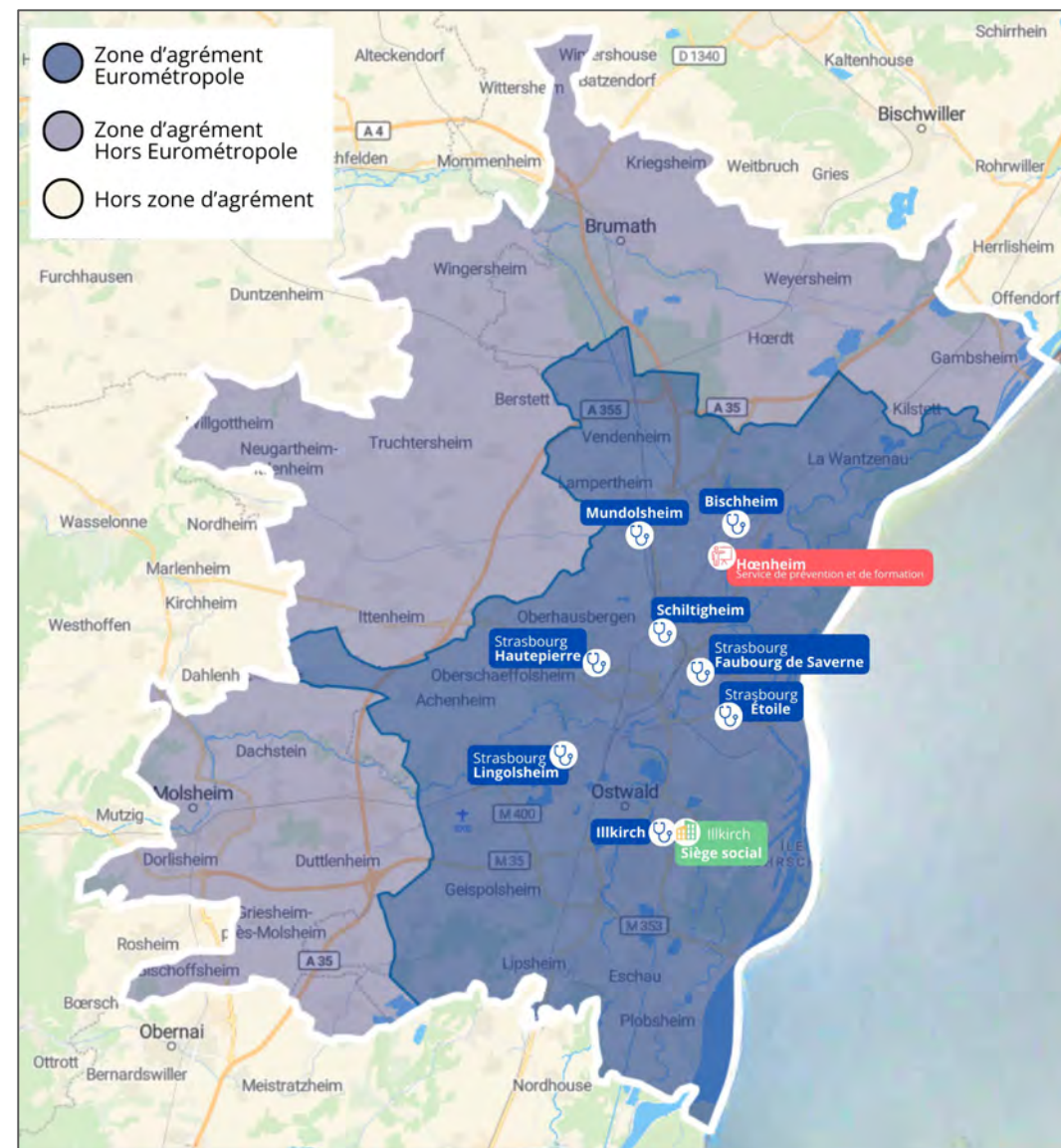
NOTRE ASSOCIATION DISPOSE

D'une compétence territoriale

- Strasbourg et l'ensemble de l'Eurométropole,
- Une couronne de 6 à 10 kilomètres autour de l'Eurométropole de Strasbourg.

D'une compétence professionnelle

Interprofessionnelle, à savoir les entreprises, établissements et professionnels visés aux articles L 241-1 et R 241-1 du Code du Travail à l'exclusion des entreprises de travail temporaire et l'agriculture.



AGRÉMENT

Agrément pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 23 juillet 2026.

Une demande de renouvellement d'agrément est en cours.



CERTIFICATION

Dans une logique d'amélioration continue de ses services, l'ACST s'est engagée dans une démarche de certification selon le référentiel SPEC 2217, dédié à la qualité de service des SPSTI (Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises).

Ce référentiel national, élaboré par l'AFNOR, définit les exigences attendues en matière d'organisation, de traçabilité, d'efficience, et d'accompagnement des entreprises et des salariés.



Notre objectif : garantir un service fiable, lisible et performant auprès de nos adhérents, en toute transparence.

L'ACST a obtenu le niveau 1 de la certification SPEC 2217 en date du 9 décembre 2025.



NOS INSTANCES

L'ACST est une **association de droit privé à but non lucratif**, elle est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est régie par des statuts déposés au tribunal d'instance. Les règles de fonctionnement de l'association sont par ailleurs définies au travers de son règlement intérieur.

La structure est sous le contrôle de la DREETS qui délivre un **agrément** valable 5 ans : le dernier en date a été obtenu en juillet 2021. Une demande de renouvellement d'agrément est en cours.

Elle est administrée par un **conseil d'administration paritaire** composé de représentants employeurs et salariés. L'organisation et la gestion du service sont placées sous la surveillance d'une **commission de contrôle**. Chaque année, l'**assemblée générale** réunit ses adhérents pour la présentation des **orientations** de l'association, du **bilan d'activité**.

Une **commission médicotechnique** CMT formule les propositions relatives aux **priorités d'action** du service et définit le **projet pluriannuel de service**. Elle élabore la **stratégie collective de travail**, définit et coordonne les **actions pluridisciplinaires** (études, enquêtes...), définit les besoins de fonctionnement et les équipements nécessaires à l'activité médicotechnique, organise les collaborations avec les organismes partenaires.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1

Le conseil d'administration exerce des pouvoirs étendus pour assurer la direction et la bonne marche de l'association. Il prend les décisions concernant la **gestion courante du service de santé au travail et fixe les grandes orientations stratégiques**.

Le Président du conseil d'Administration, choisi parmi les membres du collège employeurs, est élu à la majorité des membres dudit collège.

Le conseil d'administration est composé paritairement entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés.

Parmi ses missions, on retrouve notamment :

- l'arrêt des comptes annuels et prévisionnels,
- la détermination du montant des cotisations versées par les adhérents,
- la gestion des biens et des fonds de l'association,
- l'approbation du projet de service pluriannuel élaboré au sein de la commission médico-technique.

Membres élus

Représentants des employeurs

Michel CHALOT	Président – La Société CHALOT-TRANSPORTS - MEDEF
Roland ACKER	Le groupement des hôteliers, restaurateurs et débitants du Bas-Rhin - CPME
José ARROYO	La fédération des boulangers - CPME
Philippe SCULLI	Président délégué - La corporation des métiers de l'automobile - CPME
Bertrand ZINCK	La corporation des électriciens du Bas-Rhin - CPME
Nicolas CHRIST	La Société Coiffure Nicolas CHRIST SARL - CPME

Représentants des salariés

Marc SOMMER	CFDT - Trésorier
Patrick SCHAFFNER	CFDT – Vice-président
Martine BURR	CFTC – Vice-présidente déléguée
Laurent FACONNIER	CFTC
Eric PARMENTIER	FO
Michael BRUNET	CGT

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

2

L'organisation et la gestion du service de santé au travail sont placées sous la **surveillance** d'une **commission de contrôle**.

Elle est composée pour 1/3 de représentants des employeurs et pour 2/3 de représentants des salariés, désignés parmi les entreprises adhérentes.

Son Président, choisi parmi les membres du collège salariés, est élu à la majorité des membres dudit collège.

Cette commission est consultée, notamment, sur :

- l'état prévisionnel des recettes et dépenses, ainsi que l'exécution du budget du service,
- la modification de la compétence géographique ou professionnelle du service,
- les créations, suppressions ou modifications de secteurs,
- les créations et suppressions d'emploi au sein du service,
- les recrutements, nominations, changements d'affectation et ruptures de contrat de travail des médecins du travail.

Elle est informée :

- des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail relatives aux missions du service,
- des rapports annuels d'activité des médecins du travail et de la synthèse annuelle de l'activité du service.

Membres élus

Représentants des employeurs

Roland ACKER	Le groupement des hôteliers, restaurateurs et débitants du Bas-Rhin - CPME
Nicolas CHRIST	La Société Coiffure Nicolas CHRIST SARL - CPME
Charles SENDEL	L'union nationale des entreprises de la coiffure du Bas-Rhin - CPME
Philippe SCULLI	La corporation des métiers de l'automobile - CPME

Représentants des salariés

Laurent FACONNIER	CFTC – Président
Martine BURR	CFTC
Michael BRUNET	CGT
Stéphanie ECKERT	CFDT
Taoufik JEBABLI	CFDT
Franck OUAMBA DIABOUA	CFDT
Claude VIX	FO

LA COMMISSION MÉDICOTECHNIQUE

La commission médicotechnique **élabore le projet pluriannuel de service**. Elle est informée de la mise en œuvre des priorités du service et des actions à caractère pluridisciplinaire.

Elle est en outre consultée sur les questions relatives à :

- la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du service de santé au travail,
- l'équipement du service,
- l'organisation des actions en milieu de travail, des examens médicaux et des entretiens infirmiers,
- l'organisation d'enquêtes et de campagnes,
- les modalités de participation à la veille sanitaire.

Elle peut également être consultée sur toute question relevant de sa compétence et **formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire** conduites par ses membres.

Elle émet un avis sur la synthèse annuelle de l'activité du service de santé au travail avant sa présentation aux organes de contrôle. Elle communique ses conclusions au conseil d'administration et à la commission de contrôle, de même que chaque année, elle présente à ces instances l'état de ses réflexions et travaux.

Elle peut être saisie par un salarié de l'association, son conseil d'administration ou sa commission de contrôle sur des thèmes relevant de son fonctionnement, et en particulier :

- la politique, stratégie de prévention des risques professionnels et priorités de l'association en la matière (projet pluriannuel de service),
- la participation à la constitution du dossier d'agrément,
- la composition de l'équipe pluridisciplinaire et formation des professionnels,
- l'équipement de l'association en locaux et matériels,
- l'organisation des actions en milieu de travail, consultations médicales et entretiens infirmiers,
- l'organisation d'enquêtes et campagnes, modalités de participation à la veille sanitaire,
- la coordination entre les différents pôles de l'association.

La composition de la Commission MédicoTechnique s'articule ainsi :

- **le président du service ou son représentant,**
- **6 représentants des médecins du travail,**
élus par leurs pairs et répartis si possible sur les différents secteurs géographiques de l'association,
- **2 représentants des infirmier(e)s en santé au travail,**
- **3 représentantes des assistantes-secrétaires médicales,** élues par leurs pairs,
- **2 intervenants du service prévention et formation,** élues par leurs pairs,
- **1 représentant(e) du service administratif,** élues par leurs pairs,

Les membres de la CMT sont **élus pour 5 ans** et se réunissent au minimum 6 fois par an.



2 PROJET DE SERVICE 2025-2029



PROJET DE SERVICE 2025-2029

Le projet de service est le socle de la stratégie pluriannuelle du service.

Pour la période 2025-2029, il s'inscrit autour de 6 axes stratégiques, au travers de 21 actions opérationnelles.

AXE 1

Objectif transversal action de prévention à destination des TPE/PME

- Objectif transversal action de prévention à destination des TPE/PME
- Accompagner les entreprises TPE/PME à l'identification de leurs risques professionnels et mise en place des actions de prévention
- Actions de prévention des accidents de travail
- Actions par secteur
- Prévention des maladies professionnelles [MP] liées aux poussières de farine dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie

AXE 2

Maintien en emploi - Prévention de la désinsertion professionnelle

- Maintien en emploi - Prévention de la désinsertion professionnelle
- Poursuivre et améliorer le fonctionnement de la Cellule PDP
- Promouvoir les outils du maintien en emploi auprès des acteurs de l'entreprise
- Santé des femmes

AXE 3

Prévention des RPS

- Contribuer à la prévention des RPS en prévention primaire
- Renforcer la prévention des RPS en prévention secondaire
- Améliorer l'accompagnement dans les RPS en prévention tertiaire

AXE 4

Prévention des TMS

- Contribuer à la prévention de la sédentarité
- Contribuer à la prévention des TMS dans les secteurs précis Grande Distribution
- Contribuer à la prévention des TMS dans les secteurs précis Restauration et métiers de bouche

AXE 5

Prévention des pratiques addictives

- À destination des professionnels de santé de l'ACST
- À destination des adhérents
- À destination des travailleurs

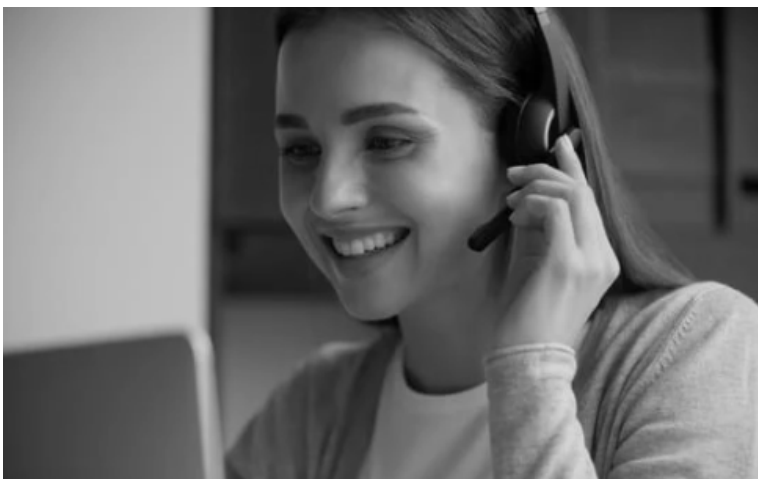
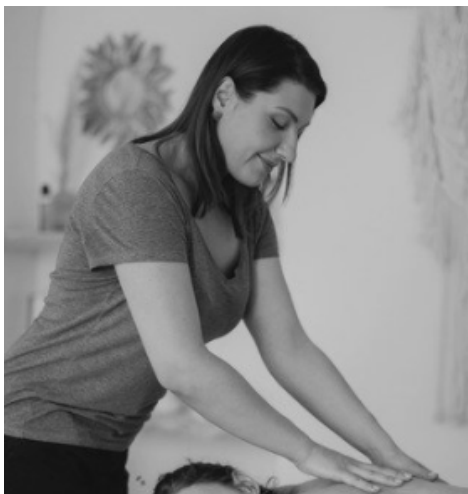
AXE 6

Améliorer le suivi des adhérents et des travailleurs

- Structuration, harmonisation et partage des pratiques professionnelles en interne
- Accompagnement des adhérents
- Accueil des nouveaux adhérents
- Suivi des travailleurs : organisation et répartition des visites
- Suivi des travailleurs : surveillance ciblée en fonction de leurs expositions professionnelles

3

NOS ADHÉRENTS



NOS ADHÉRENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

1

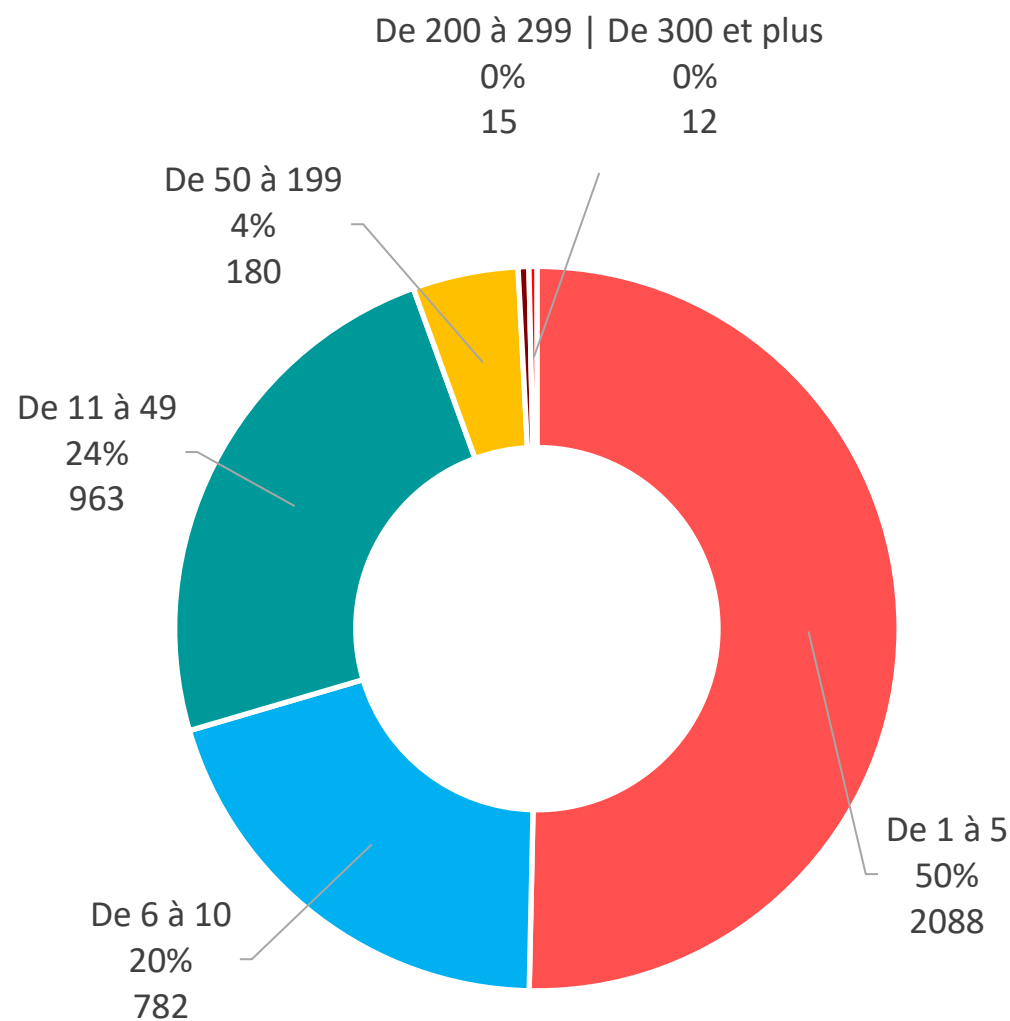


	2025		2024	
	Nombre	%	Nombre	%
De 1 à 10 salariés	2.795	70,46 %	2.870	71,04 %
De 11 à 49 salariés	952	24,00%	963	23,83 %
De 50 à 299 salariés	206	5,19 %	195	4,83 %
Plus de 299 salariés	14	0.35 %	12	0,30 %
Nombre total d'adhérents	3.967		4.040	

NOS ADHÉRENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISE



De 1 à 5	1 997	50,34%
De 6 à 10	798	20,12%
De 11 à 49	952	24,00%
De 50 à 199	187	4,71%
De 200 à 299	19	0,48%
De 300 et plus	14	0,35%



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

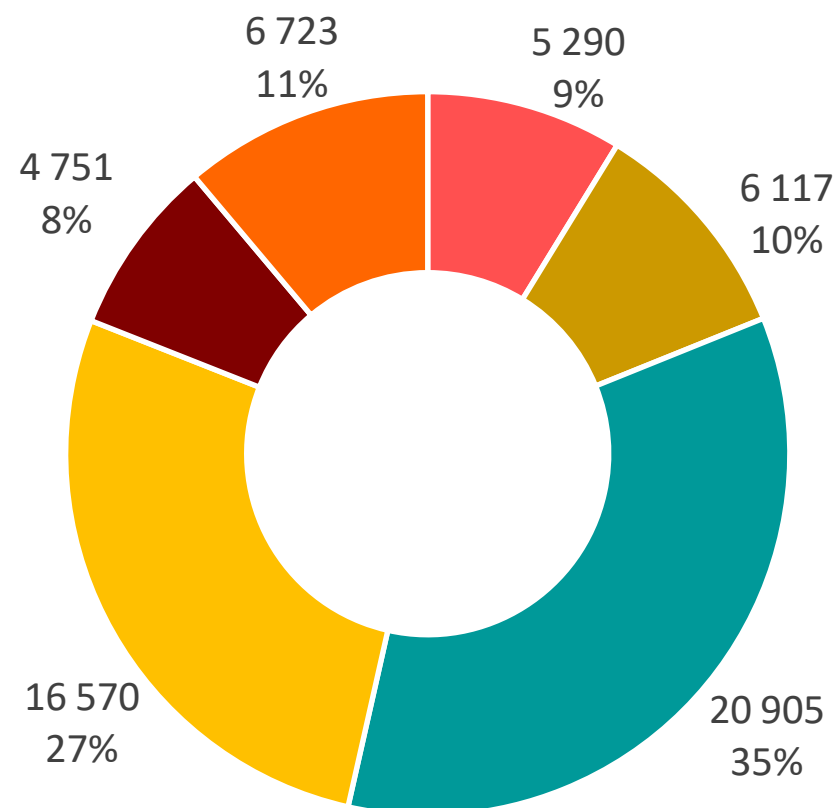
3



De 1 à 5	5 290	8,77%
De 6 à 10	6 117	10,13%
De 11 à 49	20 905	34,64%
De 50 à 199	16 570	27,45%
De 200 à 299	4 751	7,87%
De 300 et plus	6 723	11,14%

Les entreprises de 1 à 10 salariés représentent 70,46% de nos adhérents et 18,90% des effectifs surveillés.

Tandis que les entreprises de plus de 10 salariés représentent 29,54% de nos adhérents et 81,10% des effectifs surveillés.



ADHÉSIONS | RADIATIONS

ADHÉSIONS

Adhérents



252

Salariés suivis



1.855

RADIATIONS

Adhérents



410

Salariés suivis

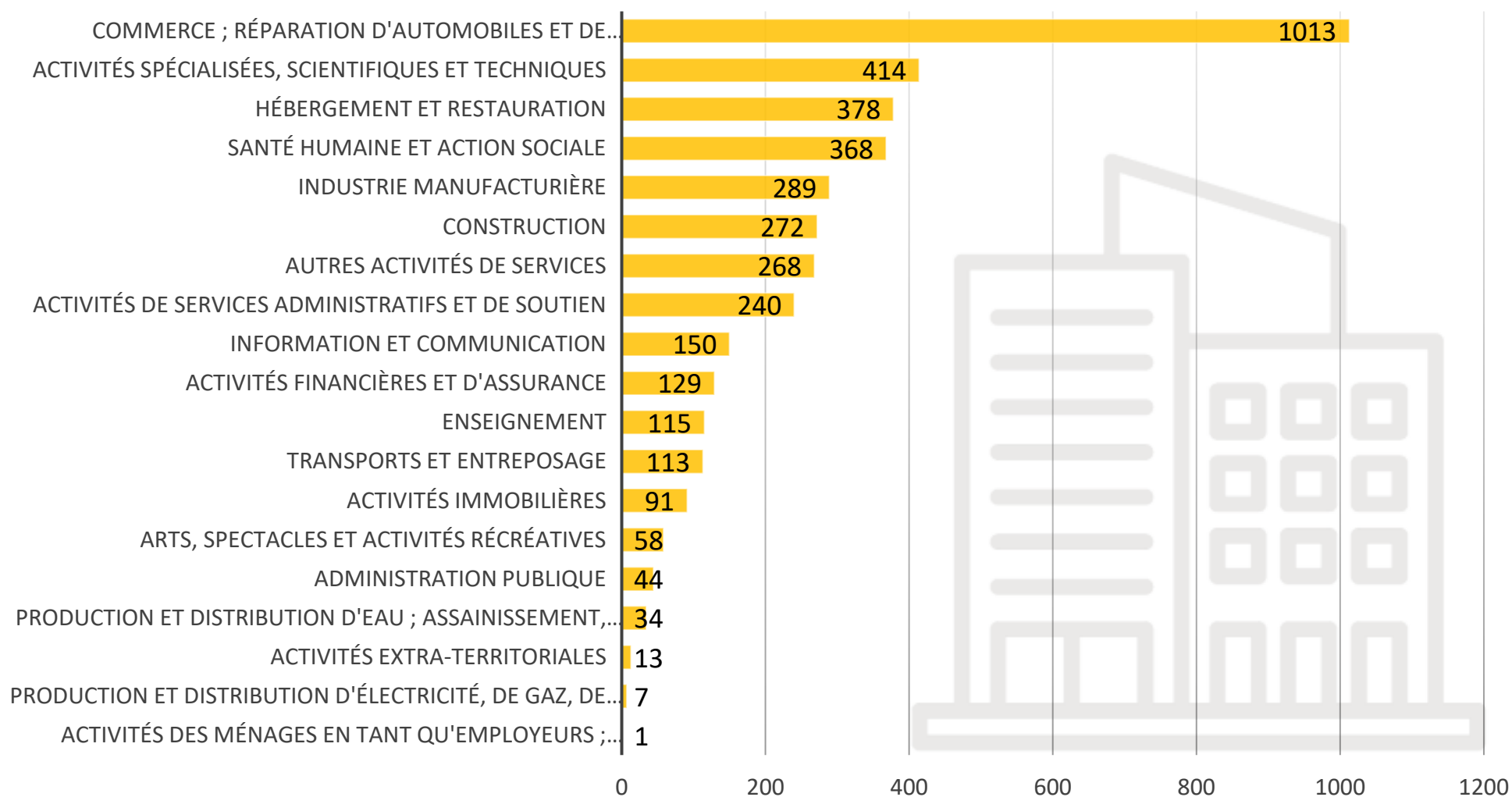


2.193



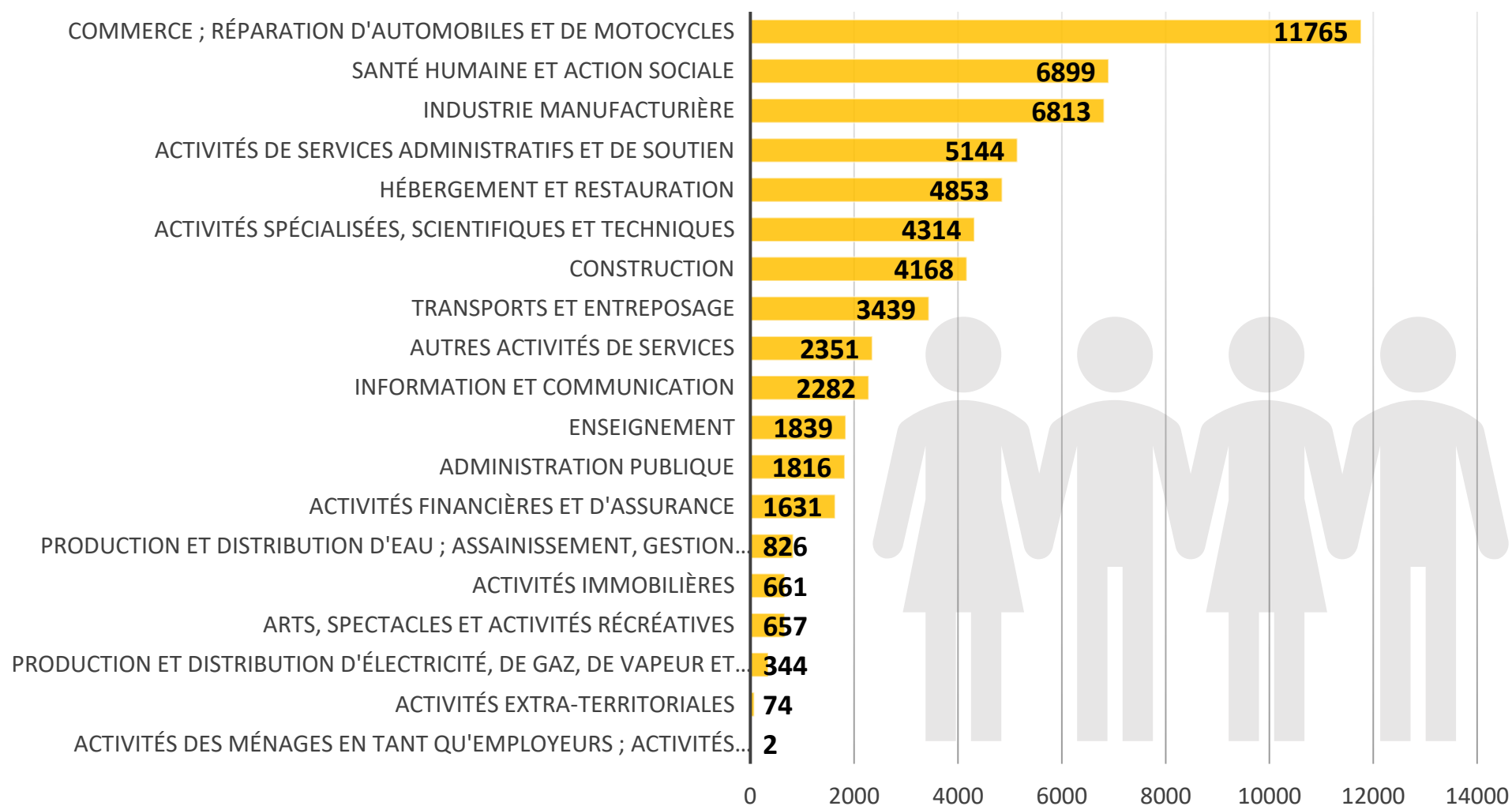
TYPOLOGIE DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

5



EFFECTIFS SURVEILLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

6



4

NOS MISSIONS



NOS MISSIONS

3 AXES AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION

Les missions des services de santé au travail s'articulent entre eux afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Pour parvenir à cet objectif, les axes s'articulent autour des enjeux suivants :

Axe 1

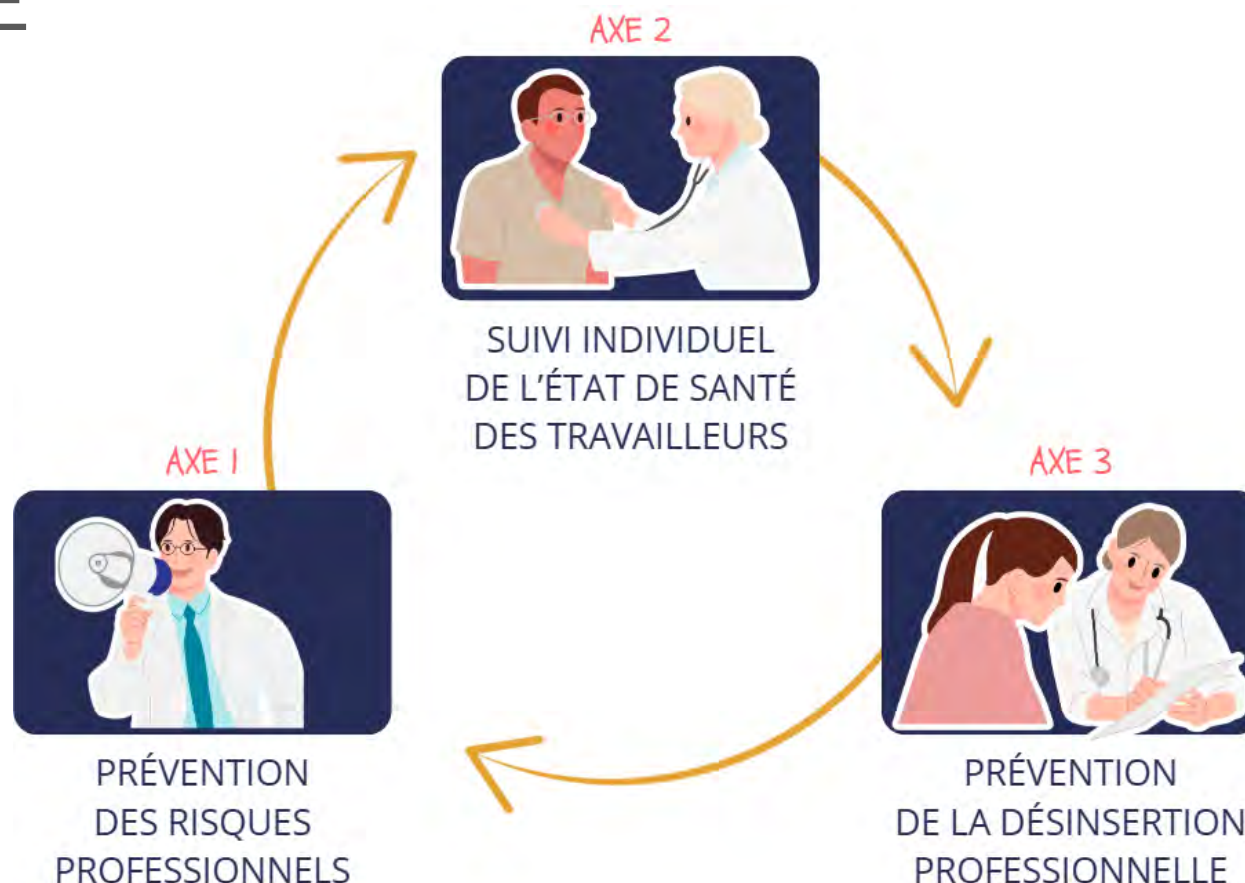
La prévention des risques professionnels

Axe 2

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs

Axe 3

La prévention de la désinsertion professionnelle



ACTIONS EN ENTREPRISE

1

Les professionnels de santé consacrent un tiers de leur activité à réaliser des **actions en prévention sur le terrain de l'entreprise**.

Les intervenants en prévention des risques professionnels *IPRP* interviennent également en entreprise, à la demande du médecin du travail.

En 2025

	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés	Nombre de salariés concernés
Analyses / études de postes	498	305	22.275
Animations - sensibilisations	168	100	5.696
Conseils	1.556	4.101	63.553
Conseils sur la rédaction ou la mise à jour DUERP	245	233	7.116
Fiches d'entreprise - 1 ^{ère} réalisation ou mise à jour	440	358	10.353
Métrologies	42	39	3.150
Participations aux CSE/CSSCT	171	98	15.250
Autres actions	2.622	1.081	50.805

OBJECTIFS

ACCOMPAGNER

les adhérents et les rendre acteurs de leurs démarches en prévention

CONDUIRE DES ACTIONS

en santé au travail et de préventions des risques

SENSIBILISER

l'ensemble des acteurs de l'entreprise aux risques professionnels

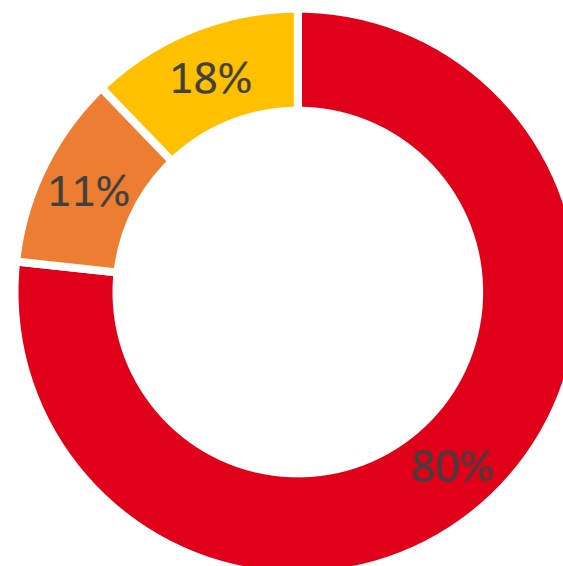
SUIVI DES SALARIÉS

2

Au 1^{er} janvier 2025,
on compte **60 356** salariés surveillés.

- **7 360**
salariés déclarés en SIR
Suivi Individuel Renforcé
- **6 692**
salariés déclarés en SIA
Suivi Individuel Adapté
- **46 304**
salariés déclarés en SIS
Suivi Individuel Simple

-0,88 %
par rapport à
2024



OBJECTIFS

PRÉSERVER

la santé physique et mentale de chaque salarié tout au long de son parcours professionnel grâce à la mise en place d'un suivi individuel de l'état de santé adapté à chaque salarié



ACTIVITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL

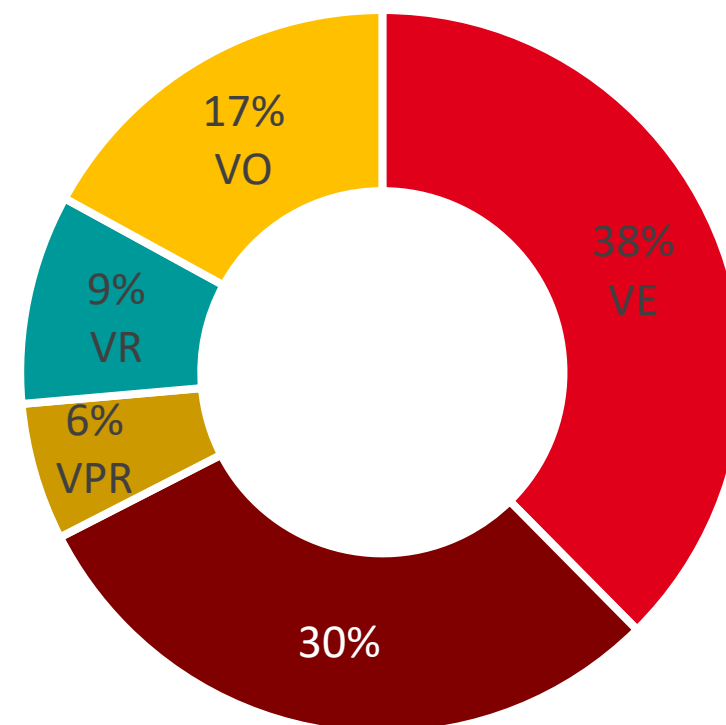
2.1

30 137 examens cliniques ont été réalisés en 2025 :

9 005 examens **périodiques** 29,88 % ■

21 132 examens **non périodiques** 70,12 % :

11 328 visites d'embauche [VE] ■
1 849 visites de pré-reprise [VPR] ■
2 823 visites de reprise [VR] ■
5 132 visites occasionnelles [VO] ■



3 251 rendez-vous n'ont pas été honorés par les salariés soit un absentéisme de 9,7 %

ACTIVITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL - Détaillé

2.1.1

	Médecin	Infirmier	TOTAL	<i>Dont téléconsultation</i>
VISITE D'EMBAUCHE				
VIP Initiale	5321	4078	9447	129
Examen médical d'embauche	1929	0	1929	4
VISITE PÉRIODIQUE				
VIP périodique	3682	1891	5573	92
Visite intermédiaire du salarié en SIR	69	346	415	0
Examen périodique d'aptitude	3017	0	3017	8
VISITE DE PRÉ-REPRISE	1836	13	1849	111
VISITE DE REPRISE	2763	60	2823	98
VISITE À LA DEMANDE				
Visite à la demande du salarié	1152	14	1166	108
Visite à la demande de l'employeur	902	3	905	49
Visite à la demande du médecin du travail	2412	9	2421	169
VISITE DE MI-CARRIÈRE	438	165	603	0
VISITE POST-EXPOSITION	32	0	32	1
VISITE POST-PROFESSIONNELLE	0	0	0	0
AUTRES	5	0	5	1
TOTAL	23 558	6 579	30 137	761

ACTIVITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL - Comparatif N-1

2.1.2

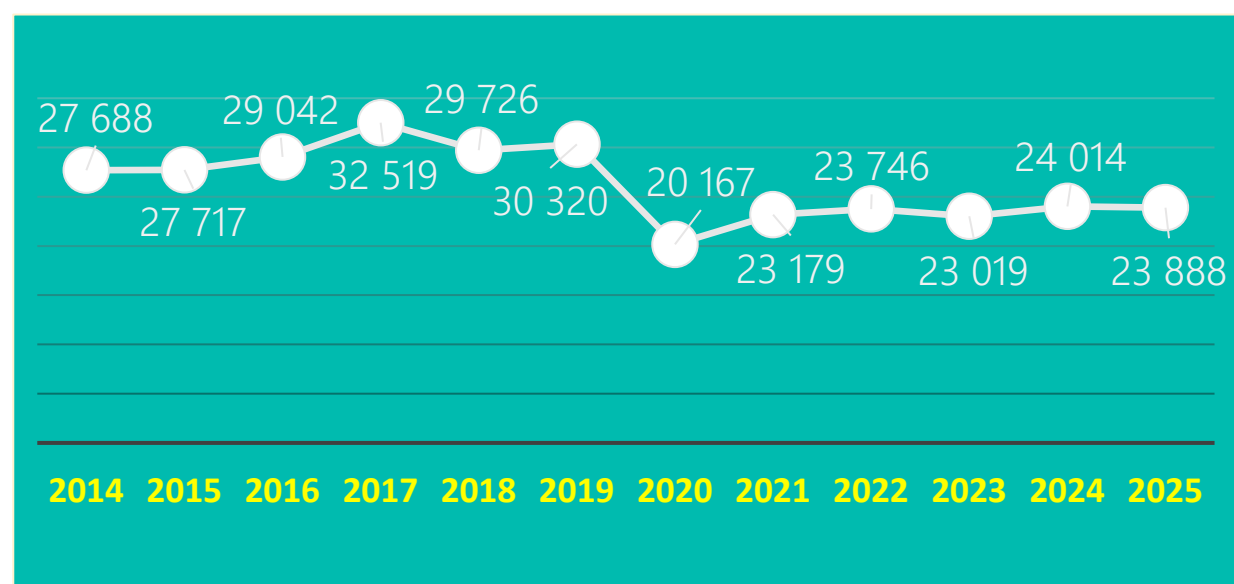
	2024	2025
VISITE D'EMBAUCHE		
VIP Initiale	9 590	9 399
Examen médical d'embauche	2 002	1929
VISITE PÉRIODIQUE		
VIP périodique	4 865	5573
Visite intermédiaire du salarié en SIR	394	415
Examen périodique d'aptitude	2 689	3017
VISITE DE PRÉ-REPRISE	1 777	1849
VISITE DE REPRISE	2 688	2823
VISITE À LA DEMANDE		
Visite à la demande du salarié	1 138	1166
Visite à la demande de l'employeur	726	905
Visite à la demande du médecin du travail	2 014	2421
VISITE DE MI-CARRIÈRE	489	603
VISITE POST-EXPOSITION	9	32
VISITE POST-PROFESSIONNELLE	0	0
AUTRES	22	5
TOTAL	28 403	30 137



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS VUS

2.2

23.888 salariés ont été vus lors de leur suivi individuel, soit une diminution de 0,52 % par rapport à l'année précédente.



EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

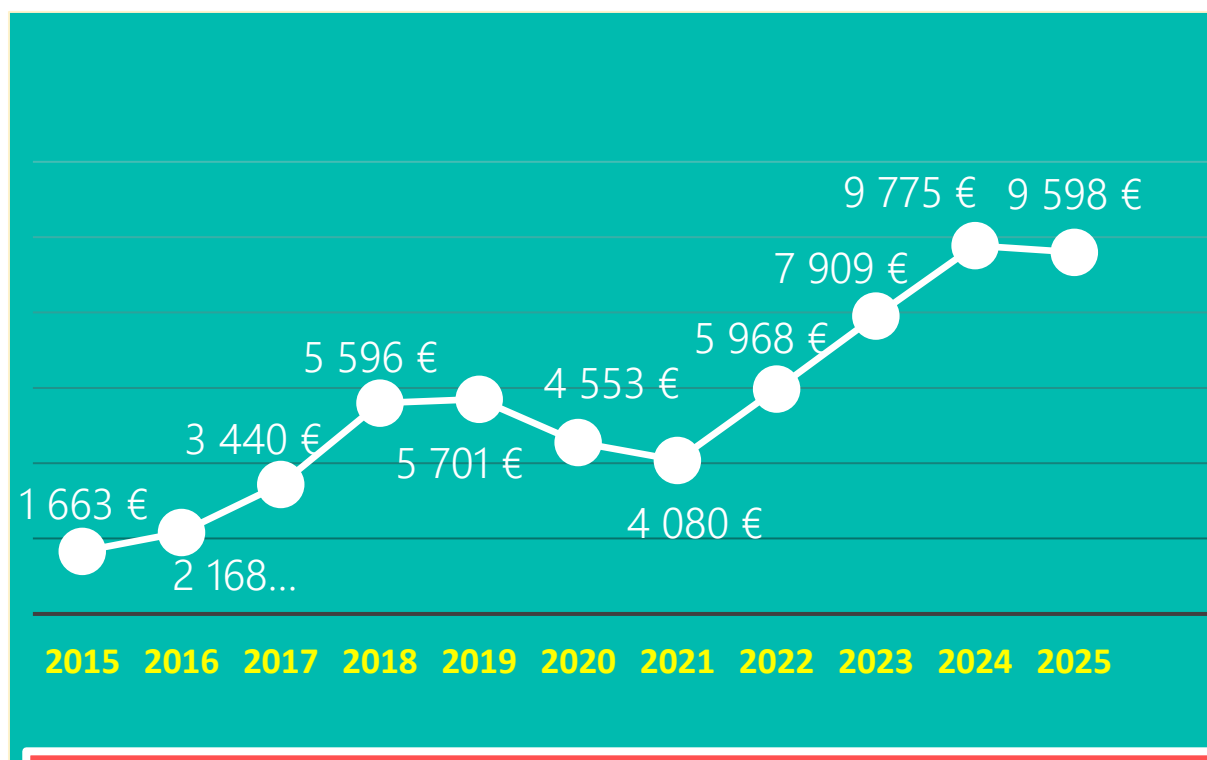
2.3

En 2025, **38 844** examens complémentaires ont été réalisés par le service de santé au travail :

24 358 Examens de la vision
 13 680 Audiométrie tonale
 611 Spirométrie
 195 Examens urinaires

D'autres examens complémentaires peuvent être demandés :

- Analyses de laboratoires,
- Radios,
- Scanners,
- Consultations spécialisées,
- ...



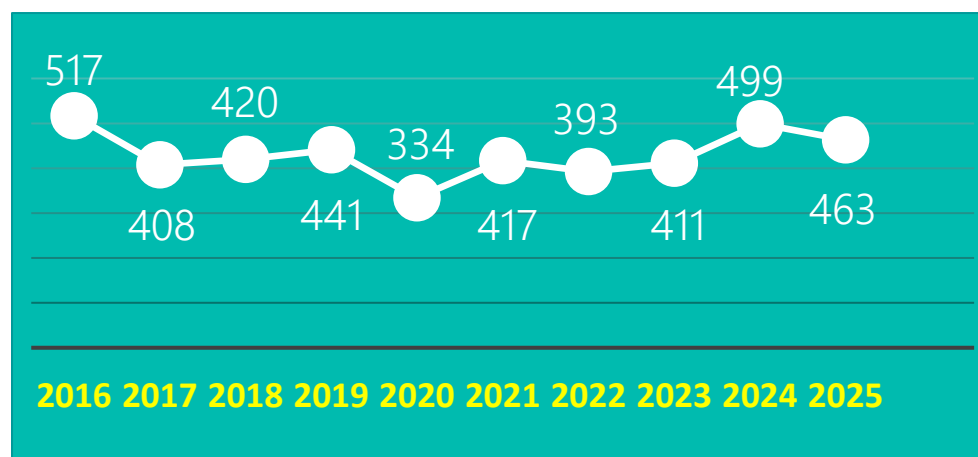
Ces examens sont financièrement pris en charges par l'ACST

CONCLUSIONS MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

2.4

Conclusions	TOTAL
Apte · Avis d'aptitude	6.158
Attestation de suivi	20.743
Inapte au poste	483
Pas d'avis	2.753
	30.137

Évolution du nombre de salariés inaptes



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

2.5

La prévention de la désinsertion professionnelle est une **mission prioritaire** des Services de Prévention et Santé au Travail et s'adresse aux travailleurs dont la **capacité à rester en emploi est diminuée en raison de difficultés de santé ou d'un handicap**.

L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible, à tout moment de la vie professionnelle pour éviter le risque de désinsertion professionnelle. Le service de prévention et de santé au travail (médecin et/ou infirmier de santé au travail) est le premier interlocuteur, notamment lors des différentes visites, pour aborder des difficultés.

Au sein de l'ACST, il existe une cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (dispositif pluridisciplinaire) qui peut également accompagner le travailleur.

LES VISITES MÉDICALES DE SANTÉ AU TRAVAIL

Tout au long de la vie professionnelle, les difficultés d'un salarié peuvent être abordées au cours des différentes visites en santé au travail.

À tout moment, qu'il soit en activité ou en arrêt de travail, le salarié peut solliciter un rendez-vous auprès de l'équipe en Santé au travail.

- Visite initiale
- Visite périodique
- Visite de mi-carrière
- Visite de reprise
- Visite de pré-reprise
- Visite à la demande



PENDANT UN ARRÊT DE TRAVAIL

Même en période d'arrêt de travail, le service de prévention et de santé au travail est un acteur mobilisable.

- La visite de pré-reprise [RDV MÉDICAL]

Elle permet de :

- Faire un point sur l'état de santé
- Anticiper une problématique de maintien dans l'emploi
- Proposer un aménagement de poste éventuel
- Le rendez-vous de liaison [RDV EN ENTREPRISE]

Ce rendez-vous non médical permet de garder le lien entre l'employeur et le salarié.

Il est l'occasion d'informer ce dernier des dispositifs dont il peut bénéficier pour favoriser le maintien en emploi et éviter la désinsertion professionnelle.

LA CELLULE PDP

2.5.1

La Cellule PDP

CELLULE PDP

Coordonnée unique
cellulePDP@acst-strasbourg.com

RÉFÉRENT MÉDICAL

3 médecins du travail ACST *Pilotage tournant*

- Coordonne la Cellule et ses acteurs
- Donne un avis médical
- Fait le lien avec le médecin du travail référent

INFIRMIÈRE EN SANTÉ AU TRAVAIL

1 infirmière de santé au travail

- Agit en binôme avec le médecin pilote
- Peut contacter et échanger avec l'employeur
- Seconde l'assistante dans le suivi des dossiers
- Peut intervenir en entreprise, animer et participer aux actions collectives de prévention

SECRETARIAT CELLULE PDP

2 assistantes en santé au travail

- Réceptionnent les demandes et gèrent les plannings
- Prennent le 1er contact et informent le salarié
- Font le lien avec le médecin pilote
- Tiennent à jour un tableau de bord du suivi des salariés
- Assurent le suivi téléphonique à 6 mois des salariés suivis

RÉFÉRENT DISCIPLINAIRE NON MÉDICAL

1 ergonome - psychologue du travail

- Participe aux études de poste
- Peut proposer des mesures d'aménagements de poste

ASSISTANT SOCIAL

Assistante sociale conventionnée avec l'ACST

- Conseille sur la situation sociale et propose des aides
- Accompagne le salarié dans certaines démarches (démarche RQTH, invalidité...)

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Équipe pluridisciplinaire

PARTENAIRES EXTERNES*

Voir le schéma de coordination de la Cellule PDP avec les partenaires externes



LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE [CELLULE PDP]

2.5.2

Dispositif interne à l'ACST, elle propose une analyse pluridisciplinaire de la situation médico-socio-professionnelle du travailleur.

Elle peut accompagner le salarié pour un maintien au poste de travail ou vers l'élaboration d'un nouveau projet professionnel plus adapté à l'état de santé.

Quels sont les objectifs ?

- Prévenir la désinsertion professionnelle
- Accompagner employeurs et salariés dans les questions de maintien en emploi
- Maintenir dans l'emploi grâce au déploiement d'aménagements organisationnels ou ergonomiques, d'aides techniques ou financières ...
- Accompagner dans l'élaboration d'un projet professionnel compatible avec l'état de santé
- Conseiller dans les démarches de reconversion professionnelle
- Informer des différentes possibilités de formations
- Préparer le retour à l'emploi

Qui peut en bénéficier ?

- Tout salarié suivi à l'ACST en risque de désinsertion professionnelle et ayant donné son consentement.
- Tout employeur adhérent à l'ACST qui détecterait un risque de désinsertion professionnelle pour un salarié ayant donné son consentement.



Fonctionnement de la cellule

Lors de chaque réunion pluridisciplinaire, les membres de la cellule PDP étudient les situations individuelles sur dossier puis informent le médecin du travail référent du salarié de leurs propositions.

Le salarié doit être acteur de sa démarche de maintien en emploi

Qui peut la saisir ?

- Le médecin du travail référent
- Le salarié concerné en arrêt de travail
- Le salarié en activité (en ayant préalablement informé son employeur)
- L'employeur (avec l'accord du salarié)

Contactez la Cellule PDP de l'ACST :

cellulePDP@acst-strasbourg.com



LA CELLULE PDP ET LES ACTEURS EXTERNES

2.5.3

La coordination de la Cellule PDP avec les partenaires externes

PARTENAIRES MÉDICAUX

- Médecins généralistes et spécialistes
- Centres médico psychologiques
- Médecins conseils
- Médecins du travail
- CRPPE - Centre régional de pathologie professionnelle et environnementale



CELLULE PDP



ENTREPRISES ADHÉRENTES INDÉPENDANTS

PARTENAIRES HANDICAP



PARTENAIRES RECONVERSION FORMATION

- Mon conseil en évolution professionnelle
- Mon compte formation
- Réseau EVA mandaté par France compétences
- APEC
- Réseau Missions Locales
- Transitions Pro



PARTENAIRES ADMINISTRATIFS



NOS LIENS AVEC LES PARTENAIRES

- Courriers, mails
- Téléphone
- Rencontres, réunions
- Transmissions, échanges
- Co-animations, partenariats



TABLEAU DES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

2.5.4

	Nombre de salariés
Dispositifs PDP	
Nombre de salariés ayant fait l'objet d'une demande d'aménagement du poste	2 385,00
Nombre de rendez-vous de liaison auxquels le médecin du travail a participé	10,00
Accompagnement du salarié	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement par une assistante sociale du service	
Nombre de salariés orientés	9 061,00
<i>Dont, vers un partenaire externe en lien avec la PDP (Cap emploi, MDPH, service social,..)</i>	601,00
<i>Dont, autre professionnels de santé</i>	8 460,00
Inaptitude	
Nombre de salariés déclarés inapte au poste	463,00
Dont inaptitudes avec dispense de reclassement	280,00
Dont nombre d'inaptitudes après visite de reprise	397,00

Détail des orientations en lien avec la PDP.	Nombre de salariés
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) / maison départementale de l'autonomie (MDA)	258,00
Cap Emploi	102,00
Service social de la CARSAT	65,00
Centre de formation professionnelle	29,00
Service social de l'Assurance Maladie	27,00
Service social de l'entreprise	24,00
Centre de bilan de compétences	24,00
Centre de réadaptation / rééducation	18,00
Service social extérieur à l'entreprise (autre que SPSTI)	18,00
Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle de l'Assurance Maladie	15,00
Autre orientation	6,00
Cellule handicap de l'entreprise	4,00
Fonds de gestion des comptes personnels de formation (CPF)	3,00
Autre orientation sociale	2,00
Association obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)	1,00
Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	1,00
Cellule d'urgence médicopsychologique (CUMP)	1,00
Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)	1,00
Soutien et conseils juridiques	1,00
Centre de rééducation professionnelle	1,00
TOTAL	601,00

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CELLULE PDP

2.5.5

70 dossiers traités depuis la création de la cellule PDP

2025

- 30 nouvelles demandes
25 dossiers clôturés
18 dossiers encore en cours fin d'année

Origine de la demande des dossiers

- 2 demandes des Infirmier(es) en santé au travail
- 28 demandes des médecins du travail

Au moment de la demande 10 dossiers avaient un RQTH

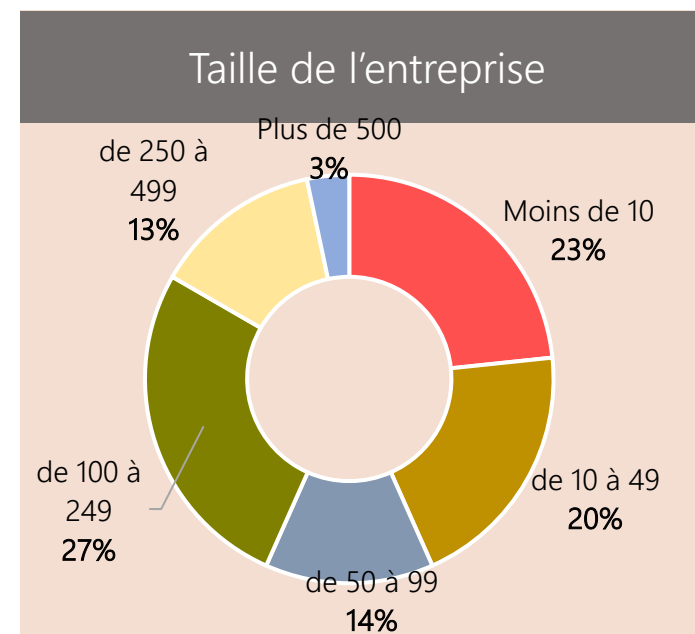
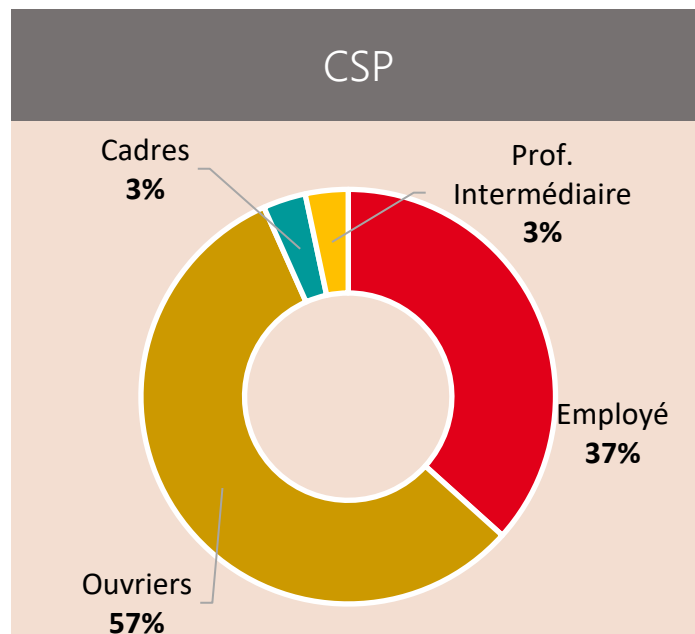
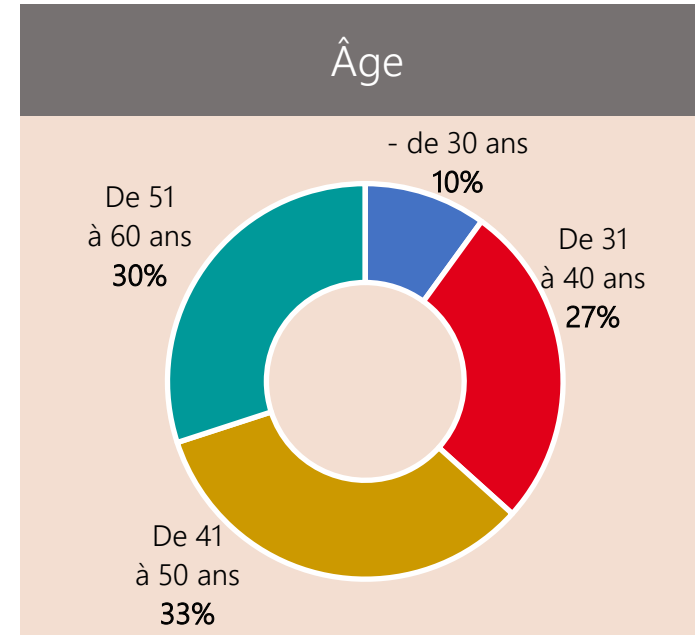
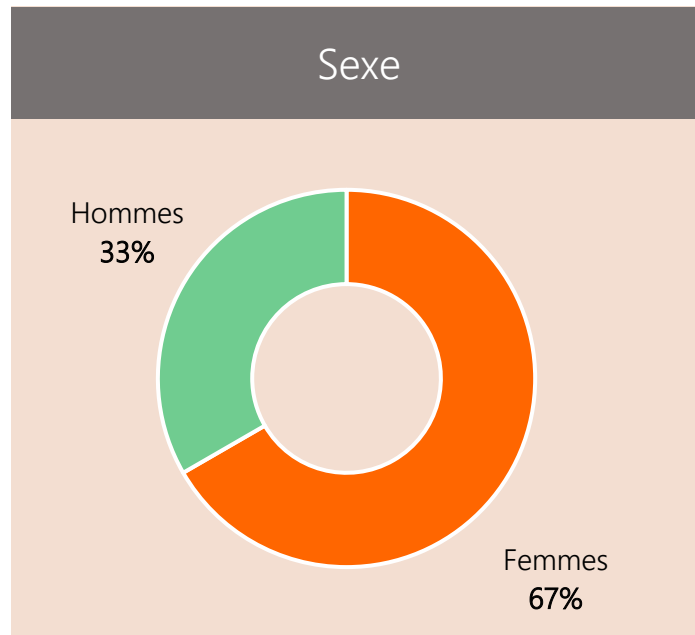
6 Accident du travail

9 Maladie professionnelle

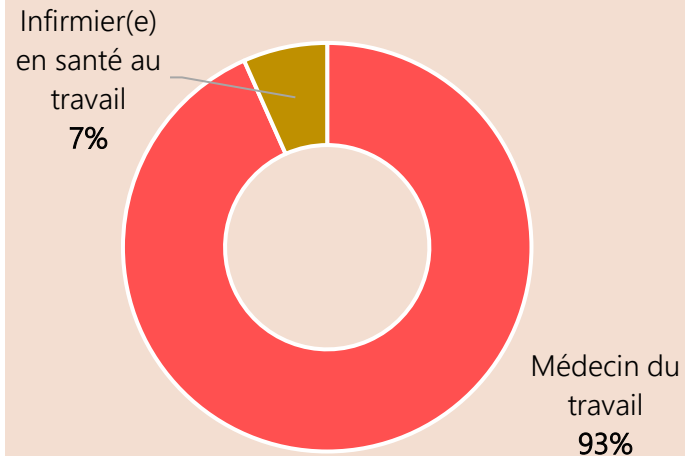
(Il peut y avoir AT et MP sur un même dossier)



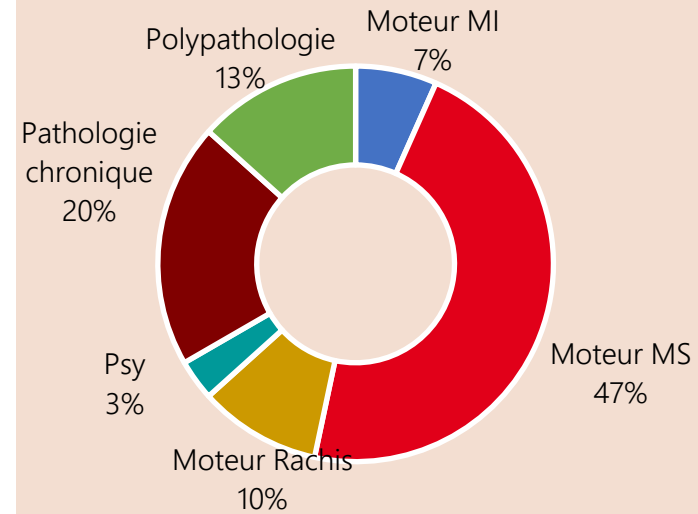
Typologie des dossiers traités en cellule PDP en 2025



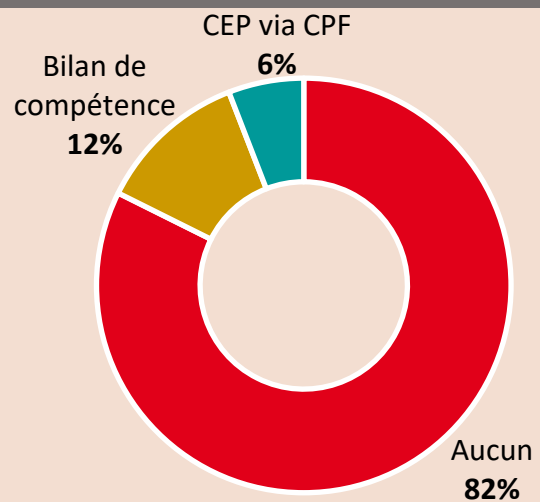
Origine de la demande



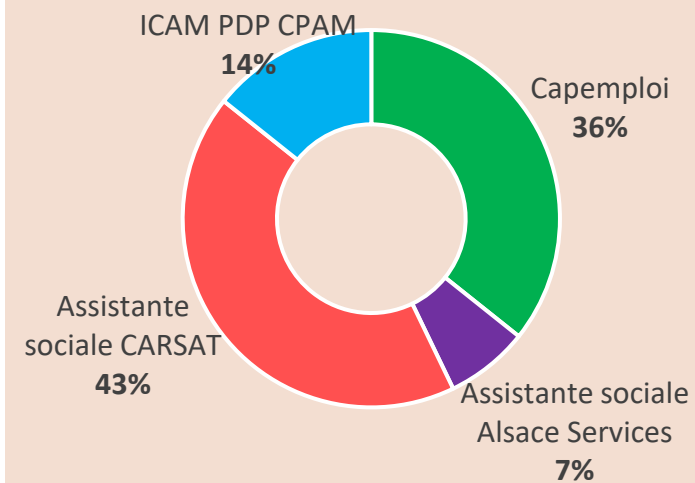
Type de problème de santé



Dispositif utilisé



Prise en charge



Depuis la création de la cellule PDP 52 dossiers clos

Orientations

- 13 orientations vers un CEP via le CPF
- 18 pris en charge par CAPEMPLOI
- 12 pris en charge par l'assistante sociale d'Alsace services
- 15 pris en charge par le service social de l'assurance maladie
- 2 présentés en cellule ICAM

Conclusion à la clôture

- 11 Inaptitudes avec projet professionnel
- 14 Inaptitudes sans projet professionnel
- 2 Démission / RC avec projet de formation
- 1 Démission / RC avec projet professionnel
- 2 Démission / RC sans projet identifié
- 10 Solution non connue
- 4 Maintien dans l'entreprise : Reprise au poste
- 2 Maintien dans l'entreprise : Reprise avec aménagement de poste
- 2 Maintien dans l'entreprise : Reprise avec aménagement de temps de trav
- 4 Maintien dans l'entreprise : Reclassement



Conclusion à 6 mois

Information non connue = 6

- 4 Maintien dans l'entreprise : Reprise avec aménagement du poste et temps de travail
- 1 Maintien dans l'entreprise: Reprise au poste
- 1 Maintien dans l'entreprise: Reprise avec aménagement de poste
- 1 Maintien dans l'entreprise: Reprise avec aménagement de temps de travail
- 1 Maintien hors entreprise: Nouvel emploi dans même secteur d'activité
- 1 Maintien hors entreprise: Nouvel emploi dans secteur d'activité différent
- 8 Perdu de vue
- 4 Sortie du travail : arrêt maladie
- 2 Sortie du travail avec solution: Chômage/Projet formation professionnel
- 3 Sortie du travail avec solution: Chômage/Recherche emploi
- 5 Suivi France Travail - Parcours santé

Pas encore de rappel à 1 an effectué mais 16 sont à faire.



ACTION SOCIALE

2.6

APPROCHE GÉNÉRALE

Depuis 2014 l'ACST a une convention avec **ALSACE SERVICE**, un organisme externe qui réalise des **prestations sociales en entreprises**.

Initiés par le médecin du travail, seul habilité à prendre rendez-vous pour le salarié, **ces entretiens individualisés sont gratuits pour le salarié et l'employeur grâce à la prise en charge de l'ACST**.

L'assistante sociale intervient à raison de 3 vacations mensuelles.

En 2025

▶ **67** salariés accompagnés

▶ **1 045** interventions

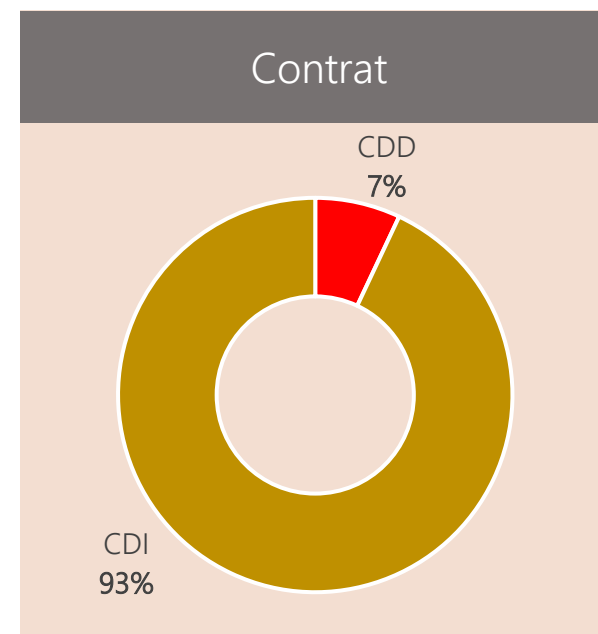
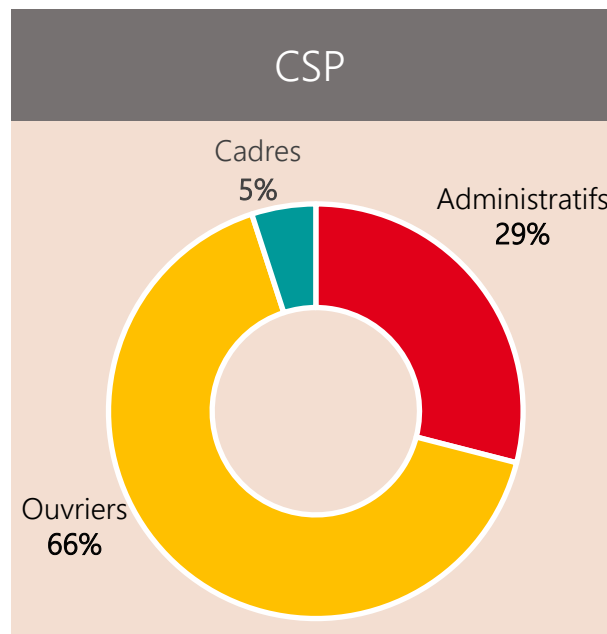
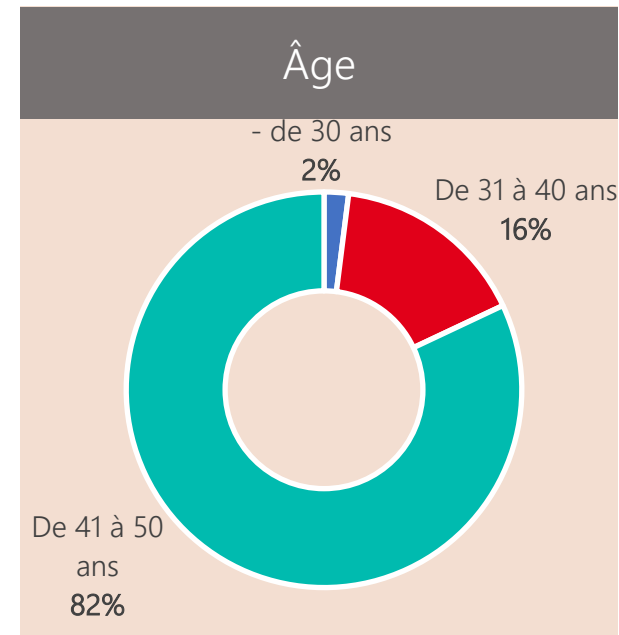
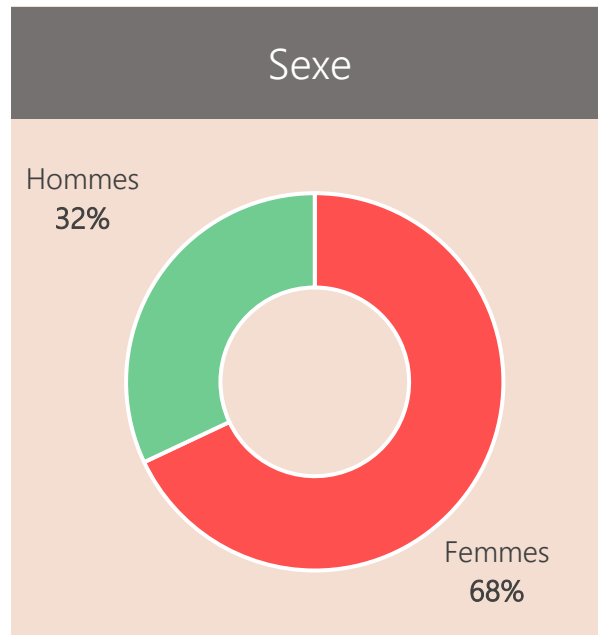
OBJECTIFS

AIDER

le salarié qui subit des facteurs ou des déséquilibres professionnels ou extra-professionnels. Au travers du maintien dans l'emploi mais également de problématiques personnelles, sociales, administratives et juridiques liés à son travail.



Typologie du public accueilli



Interventions

	Items	Salariés concernés	Interventions réalisées
SANTÉ			
57 salariés 378 interventions	Handicap	22	43
	Inaptitude	30	48
	AT/MP	35	47
	Invalidité	31	52
	Mutuelle-Prévoyance	22	35
	Maladie CPAM	40	62
	Santé	49	91
VIE PROFESSIONNELLE			
50 salariés 281 interventions	Retraite	26	43
	Travail	40	200
	Formation	19	21
	Rupture de contrat	13	17
PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES			
57 salariés 248 interventions	Environnement familial (enfance, aînés, séparation,...)	57	157
	Finances	43	58
	Démarches juridiques/administratives	19	21
	Logement	8	12

CONSEILS EN PRÉVENTION

3

Des conseils et des messages de prévention sont délivrés par tous nos acteurs et à toute occasion, que ce soit :

- dans le **suivi individuel**,
- **en entreprise**,
- lors de **sessions d'informations** ou de **formations**.



OBJECTIFS

CONSEILLER

l'employeur, le salarié et les représentants du personnel dans la mise en place d'une démarche de prévention primaire

PROPOSER

des recommandations d'actions appropriées

ACCOMPAGNER

les adhérents et les rendre acteurs dans leurs démarches de prévention

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUE - TMS

3.1

Les TMS font partie des risques majeurs en santé au travail. **Lombalgies, épaules usées, mauvaises postures...** l'ACST s'appuie sur l'expertise des médecins du travail et des intervenants en risques professionnels IPRP sur le sujet.

- Réalisation d'études de poste sur le travail sur écran
- Sensibilisation au travail sur écran
- Sensibilisation aux risques TMS



RISQUES PSYCHO-SOCIAUX · RPS

3.2

Les RPS font partie des risques majeurs en santé au travail. **Burn-out, harcèlement, risque de suicide...** l'ACST s'appuie sur l'expertise de ses médecins du travail sur le sujet et d'un groupe de travail dédié.

Un groupe pilote et trois groupes de travail ont été constitués et travaillent sur les thèmes suivants :

- Création d'un outil sur notre logiciel métier pour aider les médecins à faire ressortir des **indicateurs de niveau de RPS dans les entreprises**.
- Création d'un **répertoire de documents partagés** pouvant être utilisés par les médecins auprès des salariés et des entreprises dans le cadre d'une démarche de prévention RPS.
- Création d'un **répertoire partagé d'intervenants** en prévention des RPS pouvant être sollicités dans le cadre d'une démarche de prévention RPS.
- Déploiement du **jeu pédagogique** du réseau Anact-ARACT *Les RPS dans le document unique*, dans le but de :
 - ✓ surmonter les appréhensions autour des RPS par la ludo-pédagogie,
 - ✓ donner une dimension collective et participative, ancrée dans les réalités de l'entreprise et retrouver le plaisir de parler du travail,
 - ✓ construire ensemble des solutions de prévention concrètes et applicables.



PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL - PRST

3.3

En tant qu'acteur incontournable en santé au travail, l'ACST participe à différentes actions du PRST4 avec d'autres acteurs :

- Réduction des produits Cancérogènes / Mutagènes / Reprotoxiques dans le secteur des garages
- Prévention des troubles musculosquelettiques, TMS
- Prévention du risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante
- Risques émergents – les nanomatériaux
- Qualité de vie au travail, QVT
- Les risques psycho-sociaux, RPS

ACTION RÉGIONALE SPÉCIFIQUE :

GRANDE DISTRIBUTION ET DRIVES

3.4

En partenariat avec d'autres SPST, la CARSAT, la DREETS et l'Assurance Maladie, l'ACST participe activement à la réflexion menée sur la prévention des **troubles musculosquelettiques** et les **risques psycho-sociaux**. Le but est de **sensibiliser** le secteur de la grande distribution **aux risques liés aux conditions de travail relatives à l'activité Drive** qui se développe.

- Prise en compte de la **prévention le plus en amont** possible des risques professionnels
- Développement d'une **culture de prévention** au sein de l'entreprise
- Création d'une **boîte d'outils** :
 - ✓ fiches de prescriptions
 - ✓ socle commun d'exigences
 - ✓ réalité virtuelle



FICHES ACST, FICHES RISQUES ET FLYERS

Notre service de santé au travail crée et met à jour chaque année différentes fiches (risques et conseils ACST). Ces fiches sont mises à disposition de nos adhérents et de leurs salariés et sont en accès libre sur notre site internet www.acst-strasbourg.com dans la rubrique *Espace entreprise*.



La fiche ACST Thèmes disponibles

- [Téléphonie portable et risque santé](#)
- [Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang](#)
- [Le travail sur écran : La posture de travail](#)
- [Aménagement de bureau : le choix du siège](#)
- [Aménagement de bureau : les principales recommandations](#)
- [Les risques psychosociaux RPS · Employeurs](#)
- [Les risques psychosociaux RPS · Salariés](#)
- [Trousse de secours](#)
- [Missions à l'étranger](#)
- [Les différentes visites en Santé au Travail](#)
- [Risque routier : généralités](#)
- [Risque routier : siège bien réglé = dos protégé](#)
- [Risque routier : Deux-Roues motorisé comme pour vélo](#)
- [Les TMS dans les métiers du nettoyage](#)
- [Manutention dans les métiers du nettoyage](#)
- [La visite de pré-reprise](#)
- [Le rendez-vous de liaison](#)
- [La reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé RQTH](#)
- [Le télétravail – Conseils pratiques](#)

FICHE ACST
LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX à destination des EMPLOYEURS

Violences : peuvent se manifester par des insultes, des agissements physiques, injures, des conflits entre collègues, harcèlement, suite par un salaire dans le cadre de son travail.

Les violences externes : émanent de personnes ou d'entités extérieures à l'entreprise.

Les violences internes : concernent les relations au sein de l'entreprise.

2. Les facteurs de RPS

Pratiques salariales organisationnelles : peuvent participer à la survenue des RPS. Ils sont répartis en 2 grandes familles.

Organisation et visibilité au travail : Notion d'ergonomie psychologique (contraintes de rythme, interruptions, manque d'organisation, concentration et agencement du travail).

Temps de travail : Durée hebdomadaire, horaire, annuelle, conciliation entre le souffrance d'adulte et les besoins de la famille.

Exigences et incertitudes : Nécessité de contrôler ses émotions, confrontation avec la souffrance d'adulte et les besoins de la famille.

Adaptation au travail : Possibilité, données au sein de gérer son temps de travail, son organisation.

Supports sociaux : Qualité de l'entourage au travail et/ou à l'extérieur, avec son conjoint/famille, soutien social et soutien généraliste.

Contraintes de travail : Adéquation entre les valeurs d'une entreprise et celle du salarié, la possibilité de fournir un travail de qualité, le sentiment de participer au travail.

Manque de flexibilité : Faible degré de souplesse, contraintes précises, changements, manque de mobilité.

ACST logo and contact info at the bottom.

FICHE ACST
MANUTENTION DANS LES MÉTIERS DU NETTOYAGE

Après le service, nettoyez de l'autre, nettoyez de l'autre.

POURQUOI VOTRE DOS PEUT ÊTRE EN DANGER ?

- Les postures : être penché en avant, en rotation
- Le poids de charges lourdes et/ou répétées
- Les espaces de travail restreints
- Le matériel de travail inadéquat
- L'organisation du travail : contraintes de temps,
- Les temps de récupération insuffisants
- L'absence de suivi médical
- Les antécédents médicaux : arthrose, traumatisme...

VOTRE DOS EST LA CHARPENTE DE VOTRE CORPS

Il est particulièrement sollicité durant votre travail ! Il faut en prendre soin !

Comment ça marche ?

Le **colonne vertébrale** : Formée de 7 os (cervicales), 12 thoraciques, 5 lombaires, 5 sacrées, 3 à 5 coccygines.

Le **profondeur muscle fessier** : Muscles fessiers (gros fessier).

ACST logo and contact info at the bottom.

FICHE ACST
LA RECONNAISSANCE EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ - RQTH à destination des SALARIÉS

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout(e) personne ayant fait de santé est source de handicap.

Le handicap a des répétitions sur la capacité de travail.

Quelques exemples peuvent donner accès à la RQTH :

- Mobilité réduite
- Troubles musculo-squelettiques nécessitant une adaptation du poste de travail
- Difficultés visuelles, auditives...
- Maladies chroniques invalidantes.

POURQUOI LA DEMANDER ?

Si vous êtes un employé les formalités de reconnaissance administrative permet d'obtenir différents avantages :

- Des financements pour aménager votre poste de travail (aides techniques, ergonomiques, adaptation du poste de travail...)
- Un droit de compétence
- Des formations adaptées
- Une prise en compte dans le calcul de vos droits à la retraite

Si vous êtes à la recherche d'un emploi, vous pouvez avoir accès à :

- Des formations adaptées
- Un accompagnement par des organismes spécialisés (Café RMP/CD)
- Accès à des concours réservés, des concours réservés dans la fonction publique ou des postes à forfaitage

ACST logo and contact info at the bottom.

FICHE ACST
LES DIFFÉRENTES VISITES EN SANTÉ AU TRAVAIL

QUI EST LE MÉDECIN ?

Le médecin est le spécialiste de la médecine du travail. Il est chargé de la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le médecin du travail est un médecin qui exerce son activité dans le cadre de son contrat de travail. Le médecin du travail est un médecin qui exerce son activité dans le cadre de son contrat de travail.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE VISITES ?

- La visite d'information et de prévention de santé au travail (visite d'information, visite de prévention)
- Les visites médicales dans le cadre du suivi individuel renforcé (SUIR) à destination des salariés
- Les visites de pré-reprise de reprise au travail
- Les visites effectuées à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail
- Les visites de conseil
- Les visites post-exposition ou professionnelles (travailleurs salariés ou agents bénévoles d'un organisme de santé)
- Les visites de conseil en matière de santé au travail, ou présentés par le médecin du travail.

ACST logo and contact info at the bottom.

Nous présentons les **15 principaux risques** retrouvés en milieu de travail. Pour chacun d'entre eux nous proposons :

- une définition précise technique et/ou réglementaire
- les métiers et secteurs concernés
- les principales répercussions sur la santé
- les obligations pour l'entreprise
- les pistes pour améliorer la situation et réduire le risque



La fiche risque Thèmes disponibles

- Le bruit
- Les vibrations mécaniques
- Les températures extrêmes
- Les manutentions manuelles de charges
- Les postures pénibles
- Le travail répétitif
- Le travail de nuit
- Le travail en équipes alternantes
- Les agents chimiques dangereux *ACD*
- Les agents cancérigènes mutagènes reprotoxiques *CMR*
- L'amiante
- Le plomb
- Les radiations ionisantes
- Les agents biologiques
- Le travail en milieu hyperbare
- Autorisation de conduite

FICHE ACST BRUIT

MÉTIER S'EXPOSE
Le bruit est une nuisance répandue sur les lieux de travail. Les travailleurs y sont soumis dans de nombreux secteurs d'activité :

- Industrie / métallurgie, agglomération, imprimerie, papeterie...
- BTP
- Filles bois
- Réparation automobile
- Collecte et recyclage des déchets
- Métiers du spectacle, cinéma...

CONSEQUENCES

Atteinte auditive

- Surdité irréversible

Effets sur l'organisme

- Crises
- Différents troubles (dormel, cardio-vasculaires, digestifs...)

Effets sur le psychisme

- Troubles de l'attention et de la concentration
- Troubles du comportement (irritabilité, agressivité, dépression, diminution de l'intérêt, regard dédaigneux, dégradation des fautes d'apprentissage et de communication)

Augmentation du risque d'accidents du travail

- Baisse de vigilance
- Fatigue
- Incompréhension des instructions et des signaux sonores d'alarme

AUTRES SERVICES
www.acst.fr

FICHE ACST TRAVAIL DE NUIT

MÉTIER S'EXPOSE

Les secteurs d'activité où il est nécessaire d'assurer une continuité de service de production ou de fournir des tâches en limitant l'impact sur l'activité diurne de la population ou, BTP, sont directement concernés, notamment :

- Secteur des soins, urgences, sécurité civile, ambulances
- Hôtellerie, restauration, boulangerie
- Métiers du spectacle, de l'animation, discothèques
- Opérateurs de production dans l'industrie
- Logistique et transport
- Maintenance et dépannage, hôtellerie
- Secteur de l'énergie
- Surveillance et sécurité des biens et des personnes
- Collecte des ordures...

CONSEQUENCES POSSIBLES

Effets sur l'organisme

- Troubles du sommeil
- Troubles cardiovasculaires : hypertension artérielle, maladies coronariennes, infarctus du myocarde, AVC
- Troubles du métabolisme : diabète de type 2, syndrome métabolique
- Troubles digestifs
- Risque accru de cancer du sein
- Chez la femme enceinte : risque d'avortement spontané, développement prénatal et de retard de croissance chez l'enfant

Effets sur le psychisme

- Troubles de l'attention et de la concentration
- Troubles du comportement : irritabilité, agressivité, dépression, dégradation des fautes d'apprentissage et de communication
- Impact sur la vie familiale et sociale : risque d'isolement

Augmentation du risque d'accidents du travail

- Baisse de vigilance
- Fatigue
- Accidents de travail

AUTRES SERVICES
www.acst.fr

FICHE ACST LES VIBRATIONS MÉCANIQUES

Vibrations transmises à l'ensemble du corps

- BTP : engins de chantier lors des travaux de terrassement et de démolition
- Transport routier et maritime : camions poids lourds, chariots automoteurs à conducteur porté, ports routiers...
- Collecte et recyclage des déchets
- Industrie : tables vibrantes par ex.

CONSEQUENCES

Vibrations transmises aux mains et aux bras

- Douleurs des mains et des bras, perte de sensibilité des doigts au toucher
- Atteinte de la perception du chaud et du froid, diminution de la dextérité manuelle
- Atteintes des os (encroûtes) et des articulations (arthroses)
- Troubles de la circulation sanguine possiblement graves

Vibrations transmises à l'ensemble du corps

- Microtraumatismes de la colonne vertébrale, lombalgies, hernies discales
- Risques pour la grossesse

MÉTIER S'EXPOSE

- BTP : utilisation de marteau-piqueur, perforateur, perforateur-piqueur, burinoir, meuleuse, coupeuse de béton...
- Métallurgie : lors des travaux de meulage, martelage, forgeage...
- Industrie du bois et espaces verts : lors d'un usage, tronçonneuse, débroussailluse, scie sautoie, débroussailluse...

AUTRES SERVICES
www.acst.fr

FICHE ACST LES VIBRATIONS MÉCANIQUES

Vibrations transmises à l'ensemble du corps

- BTP : engins de chantier lors des travaux de terrassement et de démolition
- Transport routier et maritime : camions poids lourds, chariots automoteurs à conducteur porté, ports routiers...
- Collecte et recyclage des déchets
- Industrie : tables vibrantes par ex.

CONSEQUENCES

Vibrations transmises aux mains et aux bras

- Douleurs des mains et des bras, perte de sensibilité des doigts au toucher
- Atteinte de la perception du chaud et du froid, diminution de la dextérité manuelle
- Atteintes des os (encroûtes) et des articulations (arthroses)
- Troubles de la circulation sanguine possiblement graves

Vibrations transmises à l'ensemble du corps

- Microtraumatismes de la colonne vertébrale, lombalgies, hernies discales
- Risques pour la grossesse

MÉTIER S'EXPOSE

- BTP : utilisation de marteau-piqueur, perforateur, perforateur-piqueur, burinoir, meuleuse, coupeuse de béton...
- Métallurgie : lors des travaux de meulage, martelage, forgeage...
- Industrie du bois et espaces verts : lors d'un usage, tronçonneuse, débroussailluse, scie sautoie, débroussailluse...

AUTRES SERVICES
www.acst.fr



Le flyer Equipements recommandés par secteur d'activité

- Petite enfance
- Prêt-à porter
- BTP
- Hôtellerie
- Restauration traditionnelle
- Ménage à domicile
- Boulangerie – pâtisserie
- Produits ménagers- mes faux amis
- Produits d'entretien
- Ménage - équipement

Boulangerie

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettent de diminuer l'exposition aux poussières de farine.

Pétrin
Éviter un pétrin mécanique à usage domestique. Préférer un pétrin mécanique à usage professionnel.

Diviseuse
Préférer une diviseuse mécanique à usage professionnel.

Laminoin
Utiliser un laminoin avec un taboulet en acier inoxydable et une alimentation à commande électrique.

Fleurage
Utiliser une farine de blutage électrique.

Souleuse
Préférer une souleuse mécanique à usage professionnel.

Façonneuse
Préférer un système à usage professionnel.

Panotriad
Préférer un panotriad à usage professionnel.

Nettoyage : sols et équipements
Préférer un système à usage professionnel.

Autres suggestions
Environnement : Préférer un produit écologique et non toxique. Sécurité : Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Produits d'entretien

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions de produits d'entretien qui permettent de diminuer l'exposition aux produits dangereux.

FDS : Fiche de données de sécurité
Document réglementaire associé à tout produit chimique.

ATTENTION
Ne mélangez pas vos produits !

Les pictogrammes de danger
GHS (Globally Harmonized System) pictograms.

Les bons réflexes à adopter
Lire attentivement l'étiquette, utiliser les PPI, éviter l'inhalation, etc.

Quels sont les risques pour la santé ?
Irritation, intoxication, etc.

Que faire ?
Rincer abondamment, consulter un médecin, etc.

Aides financières
Prévoir un budget pour l'achat d'équipements.

Mes produits ménagers : mes faux amis ?

Idées reçues ?
Si ces produits sont dans le commerce, c'est qu'ils ne sont pas dangereux. FAUX ! Le produit est dangereux si son étiquette porte un pictogramme de danger.

Les bons réflexes à adopter
Lire attentivement l'étiquette, utiliser les PPI, éviter l'inhalation, etc.

De toute façon, avec tous les produits que je manipule, cela ne sert à rien de se protéger. FAUX ! Se protéger aujourd'hui peut éviter la survenue d'une maladie.

C'est un produit naturel, donc ce n'est pas dangereux. FAUX ! De nombreux produits naturels sont dangereux.

Cela fait 20 ans que j'utilise le même produit et je ne suis pas malade. FAUX ! Certains produits peuvent apparaître jusqu'à 40 ans après le début de l'utilisation.

Attention, ne pas mélanger bicarbonate de soude et vinaigre blanc !

Petite enfance

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettent de diminuer l'exposition aux produits dangereux.

Fauteuil
Préférer un fauteuil avec une base antidérapante.

Table de ping-pong
Préférer une table avec des bords arrondis.

Siège pour bébé
Préférer un siège avec une base antidérapante.

Autres suggestions
Environnement : Préférer un produit écologique et non toxique. Sécurité : Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Prêt-à-porter

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettent de diminuer l'exposition aux produits dangereux.

Reserve / magasin
Préférer un magasin avec une ventilation adaptée.

Table de ping-pong / arrosage
Préférer une table avec des bords arrondis.

Plateaux à roulettes
Préférer un plateau avec des roulettes antidérapantes.

Autres suggestions
Environnement : Préférer un produit écologique et non toxique. Sécurité : Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Second œuvre BTP

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettent de diminuer l'exposition aux produits dangereux.

Diable motorisé
Préférer un diable avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Aspirateur
Préférer un aspirateur avec une filtration HEPA.

Sabre de décaissage
Préférer un sabre avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Autres suggestions
Environnement : Préférer un produit écologique et non toxique. Sécurité : Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Hôtellerie

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettent de diminuer l'exposition aux produits dangereux.

Bain de temps à plat
Préférer un bain avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Aspirateur
Préférer un aspirateur avec une filtration HEPA.

Sabre de décaissage
Préférer un sabre avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Autres suggestions
Environnement : Préférer un produit écologique et non toxique. Sécurité : Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Restauration traditionnelle

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettent de diminuer l'exposition aux produits dangereux.

Lave-vaisselle
Préférer un lave-vaisselle avec une filtration HEPA.

Aspirateur
Préférer un aspirateur avec une filtration HEPA.

Sabre de décaissage
Préférer un sabre avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Autres suggestions
Environnement : Préférer un produit écologique et non toxique. Sécurité : Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Le ménage à domicile

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettent de diminuer l'exposition aux produits dangereux.

Nettoyage des zones basses
Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Aspirateur
Préférer un aspirateur avec une filtration HEPA.

Sabre de décaissage
Préférer un sabre avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

Autres suggestions
Environnement : Préférer un produit écologique et non toxique. Sécurité : Préférer un produit avec une protection individuelle (PPI) adaptée.

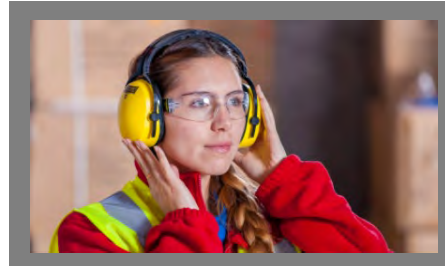
SENSIBILISATIONS EN PRÉSENTIEL

3.6

L'ACST propose différents programmes de formation et de sensibilisation. Ils s'inscrivent totalement dans la démarche de prévention des entreprises et ont pour objectif de **permettre de dégager des pistes concrètes d'amélioration des conditions de travail.**



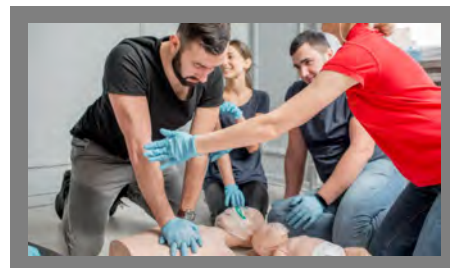
TRAVAIL
SUR ÉCRAN



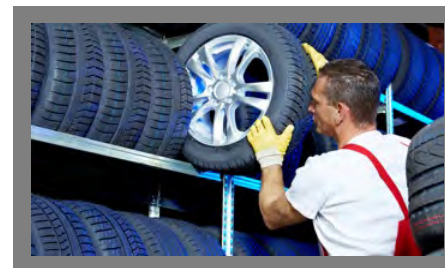
SENSIBILISATION
BRUIT



ATELIER
MON DOCUMENT
UNIQUE



SENSIBILISATION
AUX PREMIERS
SECOURS



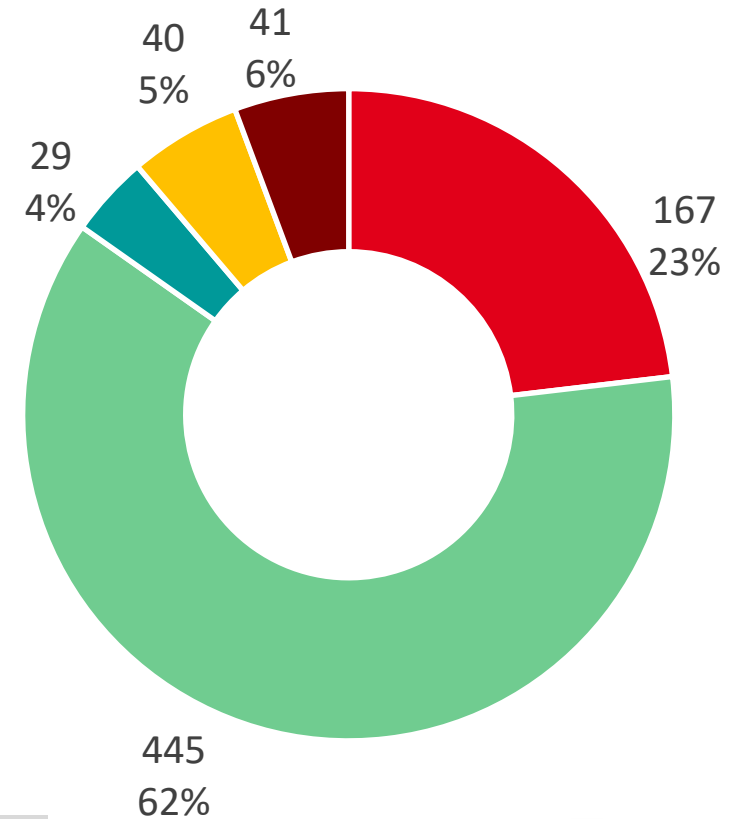
MANUTENTION

BILAN DES SENSIBILISATIONS

EN PRÉSENTIEL



90 sessions de sensibilisations réalisées



		NB salariés	NB d'adhérents
Travail sur écran	■	167	30
Sensibilisation aux premiers secours	■	445	118
Sensibilisation bruit	■	29	4
Manutention (CPRM)	■	40	6
Atelier Mon Document Unique	■	41	33

722
salariés formés
du 01.01.2025
au 31.12.2025

SENSIBILISATIONS

EN E-LEARNING

3.8



En complément de notre offre de formations en présentiel, nous proposons également en partenariat avec l'**Afometra**, un nouveau service de sensibilisation en e-learning.

Ces **12 modules**, ludiques et interactifs, sont accessibles à tous les publics.



E-learning

Thèmes disponibles

- L'évaluation des risques
- Les gestes et postures
- La manutention manuelle de charges
- Les risques psychosociaux
- Consommation, addictions et vie professionnelle
- Le sommeil indispensable à la vie
- Le bruit
- Les risques chimiques
- Le vieillissement au travail
- Le risque routier
- Gérer la sous-traitance en sécurité
- Santé publique en santé au travail



L'ÉVALUATION DES RISQUES

La réalisation du DUER et des fiches prévention des expositions aux facteurs de pénibilité sont de la responsabilité du chef d'entreprise.



LES GESTES ET POSTURES

Un geste simple, indolore, mais répété plusieurs fois par jour, peut devenir à terme source de douleurs chroniques.



LA MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES

Chaque jour vous êtes amenés à manipuler des charges. A terme, ces efforts peuvent avoir des répercussions sur votre santé.



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les facteurs psychosociaux de risque au travail sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par de nombreux facteurs.



CONSOMMATIONS, ADDICTIONS ET VIE PROFESSIONNELLE

Ce module aborde la gestion des risques liés aux consommations et addictions dans l'entreprise via un exemple concret.



LE SOMMEIL INDISPENSABLE À LA VIE

Un sommeil perturbé peut avoir des causes diverses et favoriser la survenue de certaines pathologies.



LE BRUIT

L'exposition au bruit dans le cadre de l'activité professionnelle peut être source non seulement de stress mais également de dégâts sur la santé.



LES RISQUES CHIMIQUES

Il n'est pas nécessaire de travailler dans des industries chimiques pour être exposé à ces risques.



LE VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL

Ce module permet d'en finir avec quelques idées reçues sur le vieillissement et de repenser l'organisation du travail en fonction de l'âge.



LE RISQUE ROUTIER

Ce module permettra de vous sensibiliser au risque routier et de trouver des solutions de prévention afin de les éviter.



GÉRER LA SOUS-TRAITANCE

Un sujet important : sur 100 victimes d'accidents mortels, 15 sont concernés par la sous-traitance

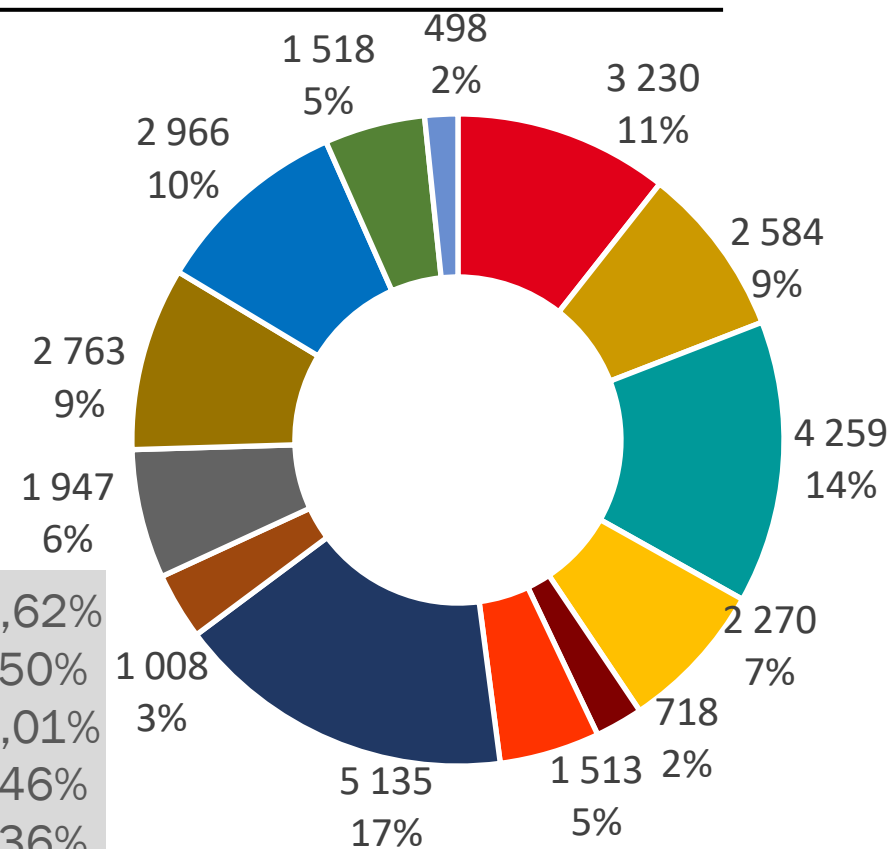
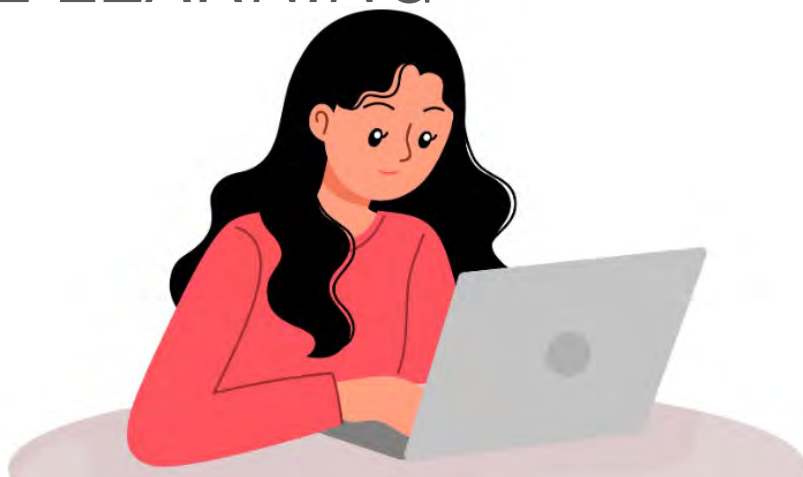


LA SANTÉ PUBLIQUE

Découvrez comment votre service de prévention en santé au travail peut vous accompagner sur les principales thématiques de santé publique.

BILAN DES SENSIBILISATIONS

EN E-LEARNING



L'évaluation des risques-côté employeurs		3.230	10,62%
L'évaluation des risques-côté salariés		2.584	8,50%
Gestes et postures		4.259	14,01%
Horaires atypiques et troubles du sommeil		2.270	7,46%
La sous-traitance en sécurité		718	2,36%
Le bruit au travail		1.513	4,98%
Le risque routier		5.153	16,89%
Le vieillissement au travail		1.008	3,31%
Les risques liés aux produits chimiques		1.947	6,40%
La manutention manuelle de charges		2.763	9,09%
Les risques psychosociaux		2.966	9,75%
Santé publique au travail		1.518	4,99%
Addictions et pratiques addictives au travail		498	1,64%



TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

4



La déclaration des risques

Elément essentiel de suivi de l'état de santé des salariés, elle est **établie par l'employeur**.

Chaque année, l'employeur doit déclarer les risques auxquels sont exposés chacun de ses salariés.



Enquêtes épidémiologiques

- Participation régulière au dispositif national EVEREST
- Participation régulière à l'enquête SUMER
- Participation à l'enquête sur les maladies à caractère professionnel



OBJECTIFS

IDENTIFIER
le risque

EVALUER
l'exposition

CONSERVER
les données pour adapter
le suivi médical

SURVEILLER
l'état de santé de salariés afin de dépister de
manière précoce de nouveaux risques pour la
santé

ENQUÊTE DE SATISFACTION ADHÉRENTS

5



L'enquête de satisfaction s'est déroulée du 21/11/2025 au 22/12/2025.

102 adhérents ont répondu aux 15 questions posées.

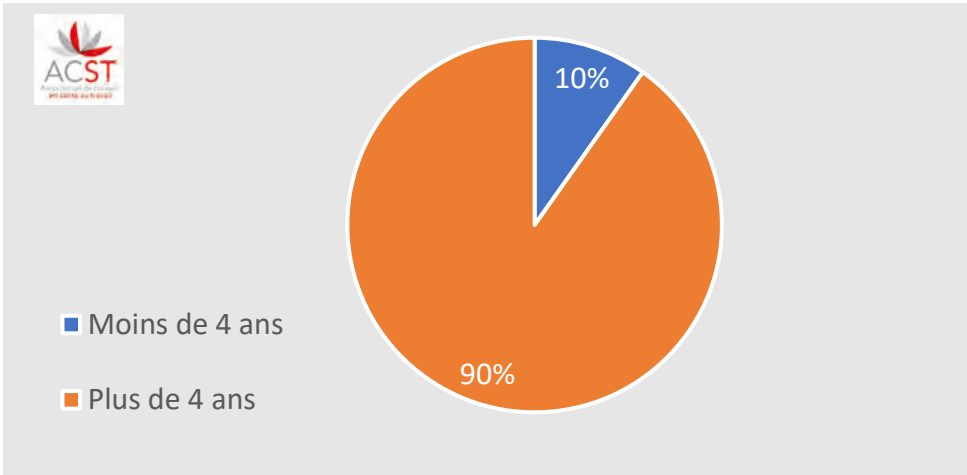
Ci-après les résultats de l'ACST comparés aux résultats régionaux.

Résultats régionaux

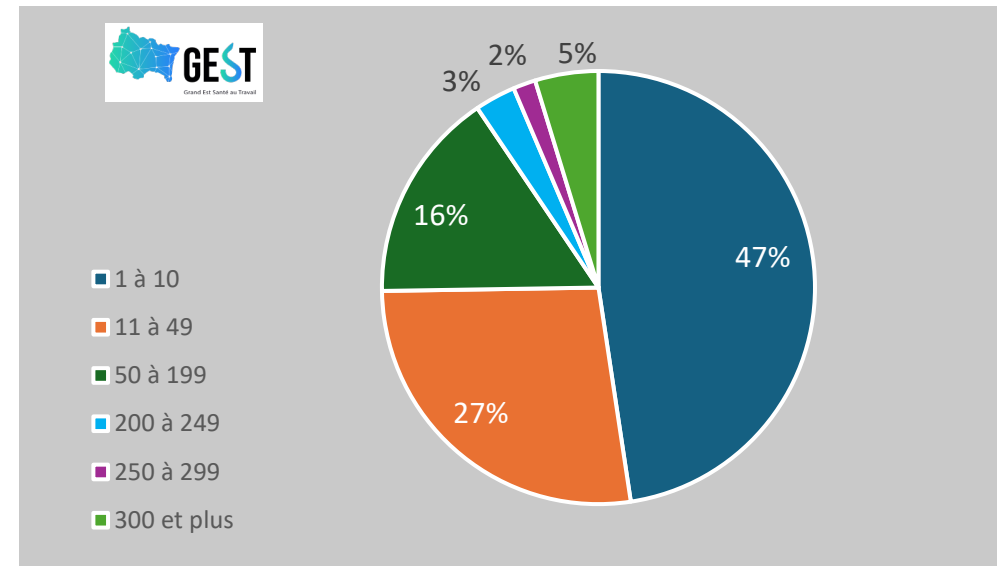
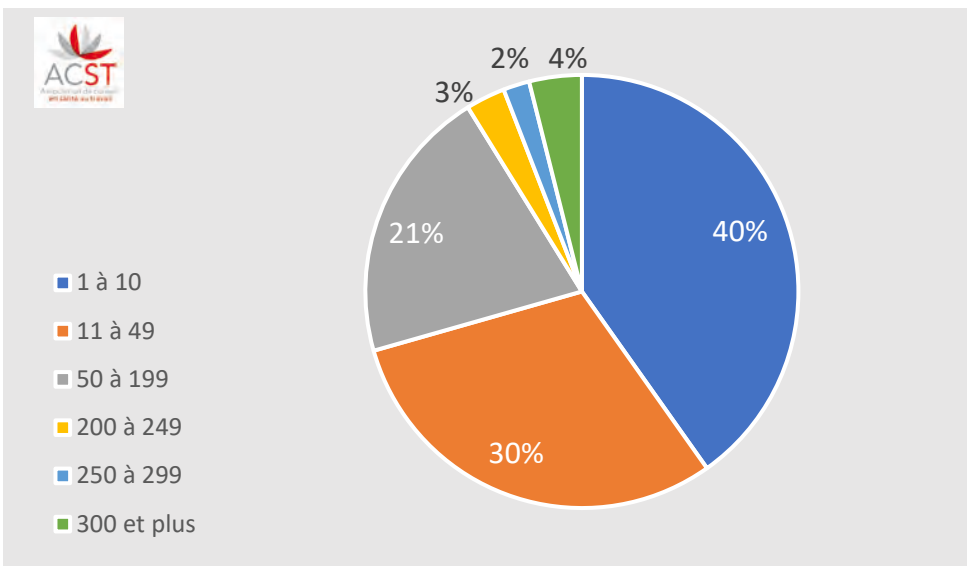
- 10 SPSTI ont réalisé l'enquête (ACST, AGESTRA, ALSMT, AMITR, APST68, AST67, ASTHM, EPSAT, PROVAE, PST51)
- 1905 réponses au total

VOTRE STRUCTURE

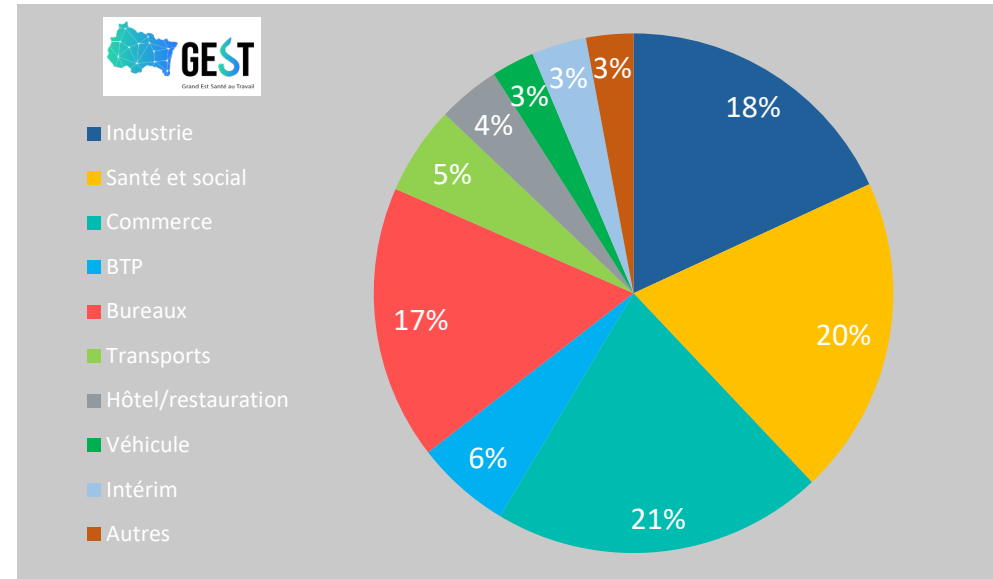
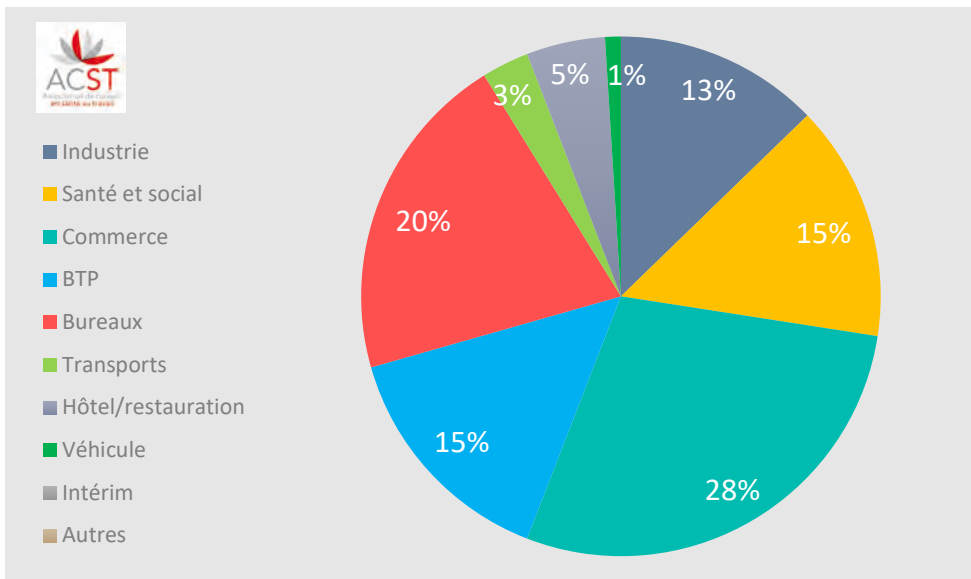
Ancienneté de votre adhésion à l'ACST.



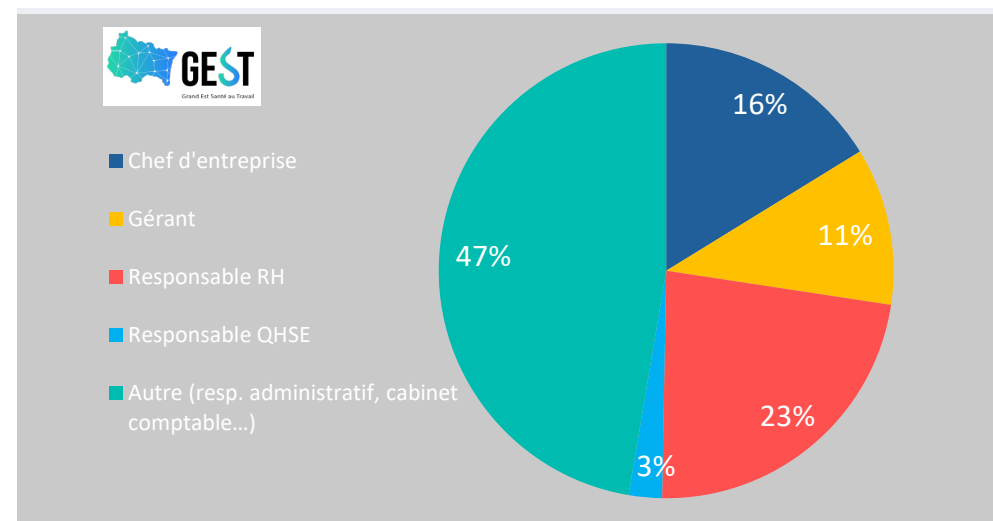
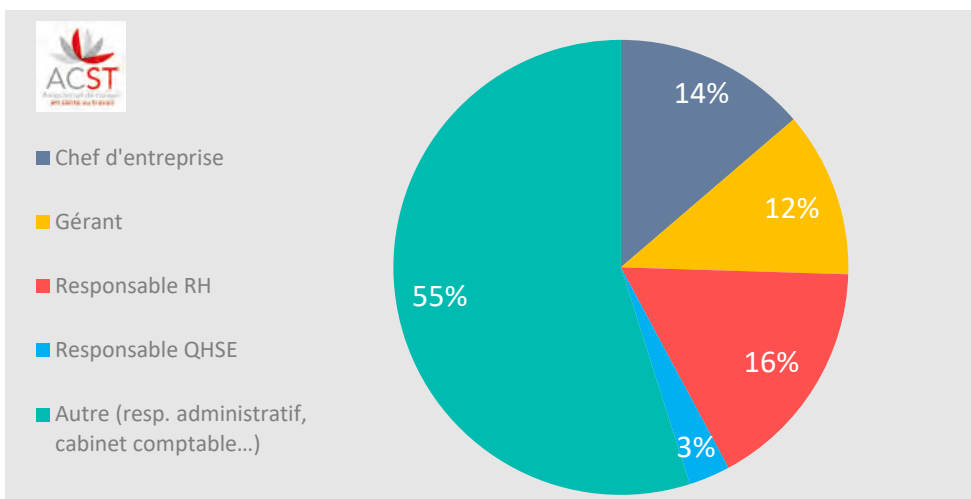
Taille de votre entreprise.



Votre secteur d'activité.



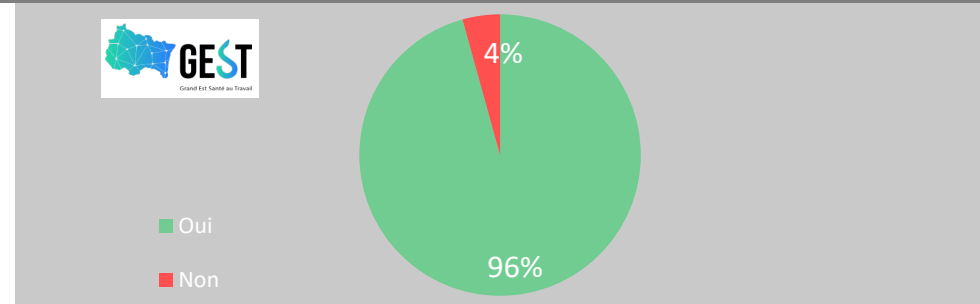
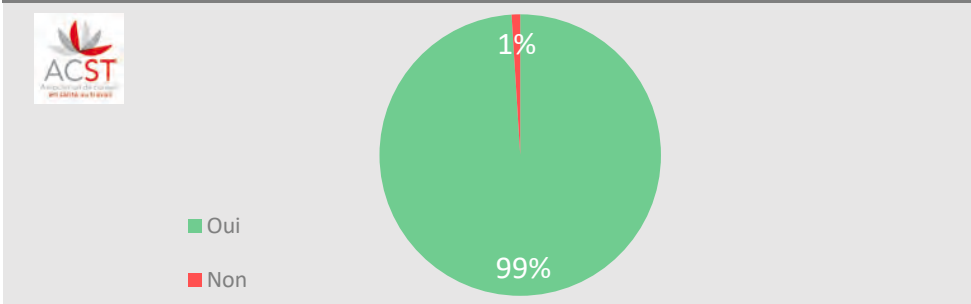
Votre fonction.



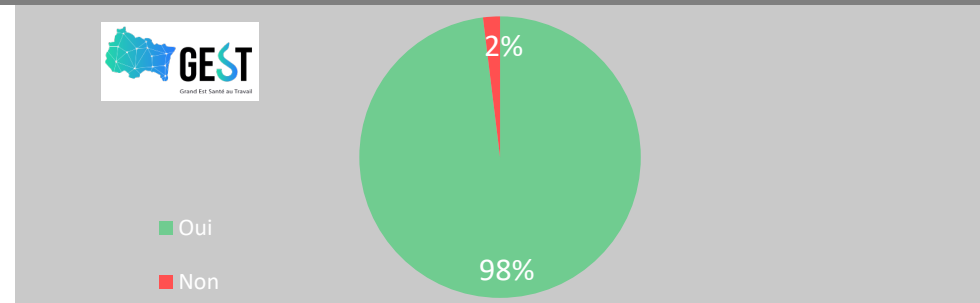
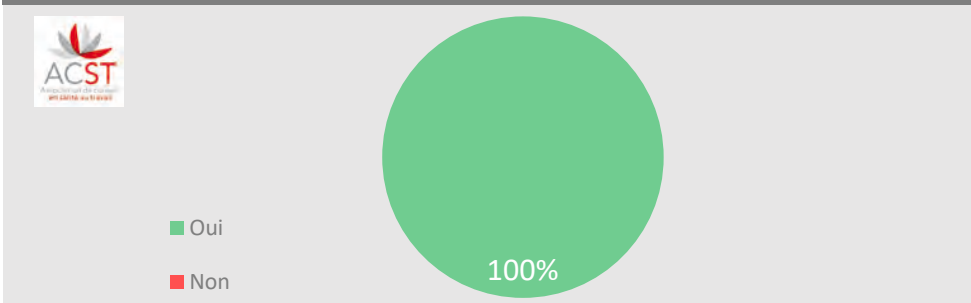
RECUEIL DES BESOINS ET ATTENTES

Avez-vous connaissance de nos 3 principales missions ?

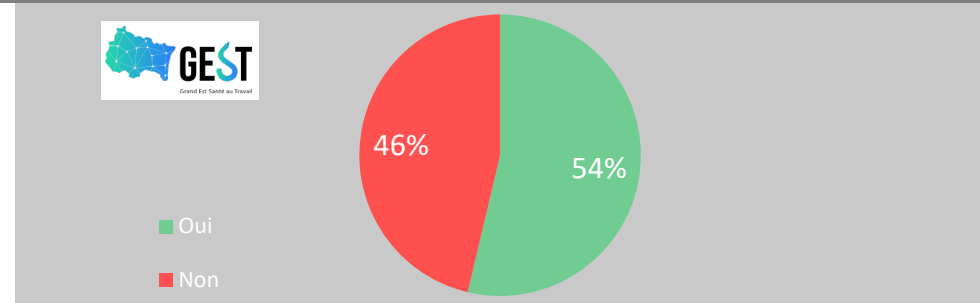
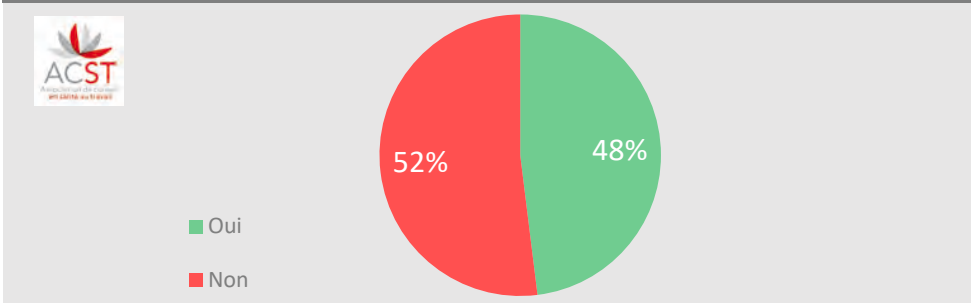
Prévenir les risques professionnels



Suivre l'état de santé

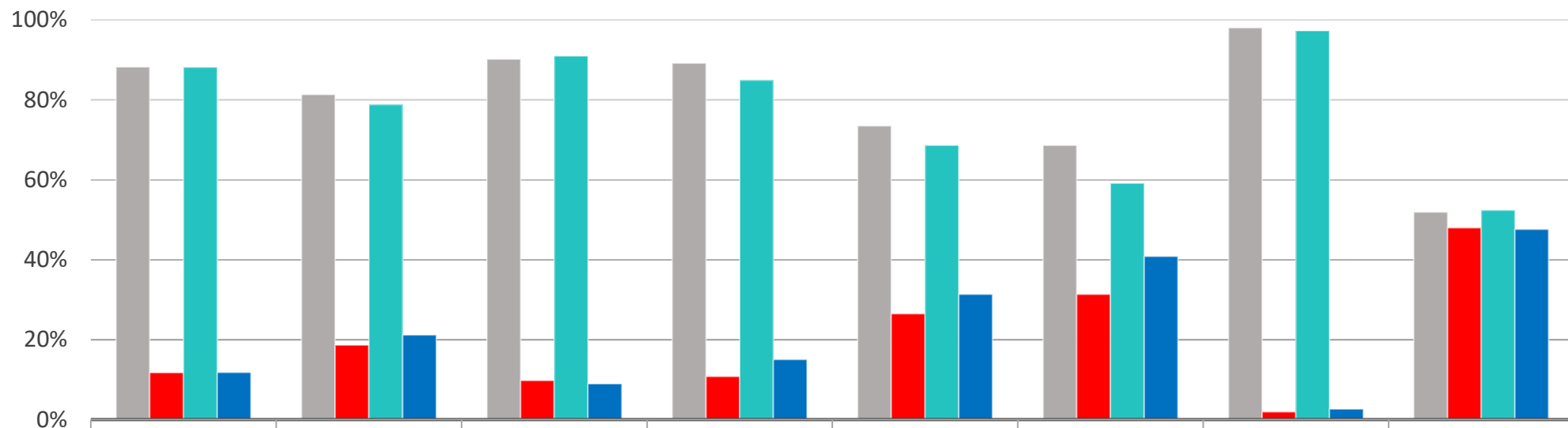


Prévention de la désinsertion professionnelle





Avez-vous *connaissance* de ces services rendus par votre Service de Santé au travail ?



1. Identification des situations de travail et analyse des risques (fiche d'entreprise et études de poste)

2. Métrologie de certaines expositions à des risques (bruit, lumière, vibration ou polluants chimiques)

3. Aménagement de poste

4. Information et sensibilisation collective aux risques professionnels

5. Accompagnement à la conception et/ou mise à jour du DUERP

6. Participation au CSE/CSSCT

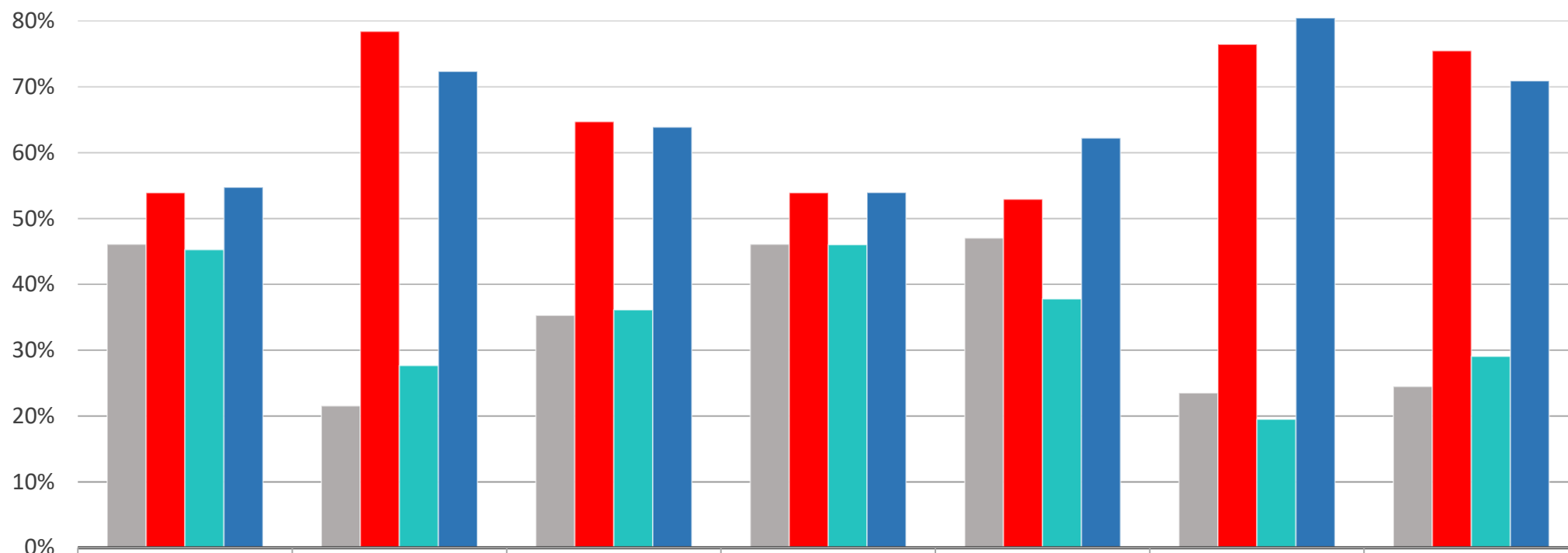
7. Suivi de l'état de santé des salariés (visite avec un médecin du travail ou infirmier en santé au travail)

8. Accompagnement des salariés en risques de désinsertion professionnelle (cellule PDP, psychologue du travail ou assistante sociale)

■ Oui	88%	81%	90%	89%	74%	69%	98%	52%
■ Non	12%	19%	10%	11%	26%	31%	2%	48%
■ Oui	88%	79%	91%	85%	69%	59%	97%	52%
■ Non	12%	21%	9%	15%	31%	41%	3%	48%



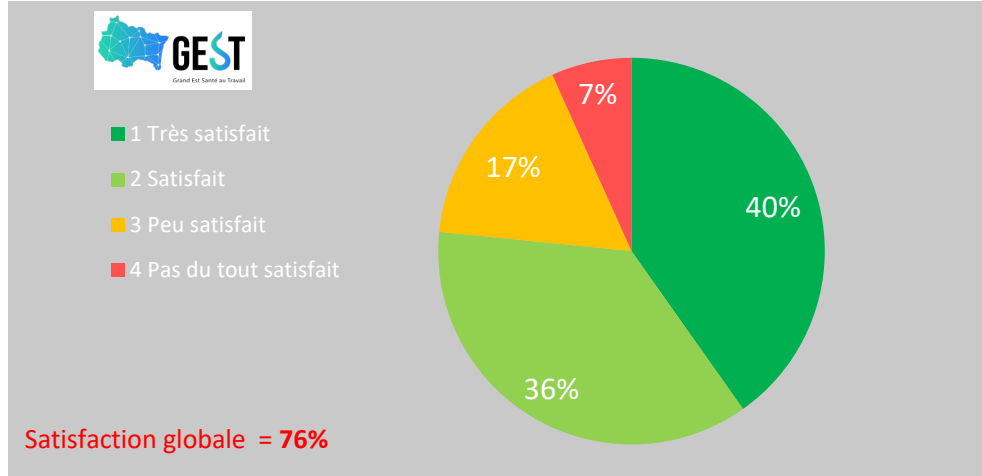
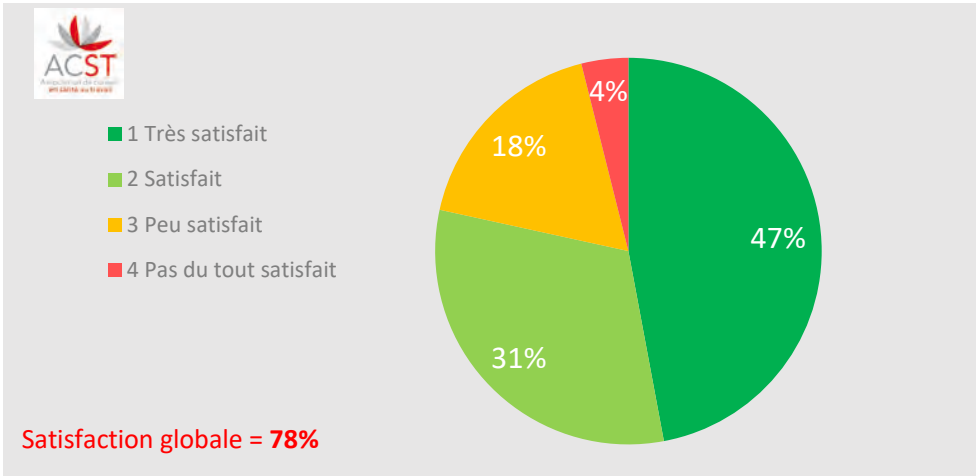
Parmi ces actions, desquelles souhaiteriez-vous *bénéficier prioritairement* ?



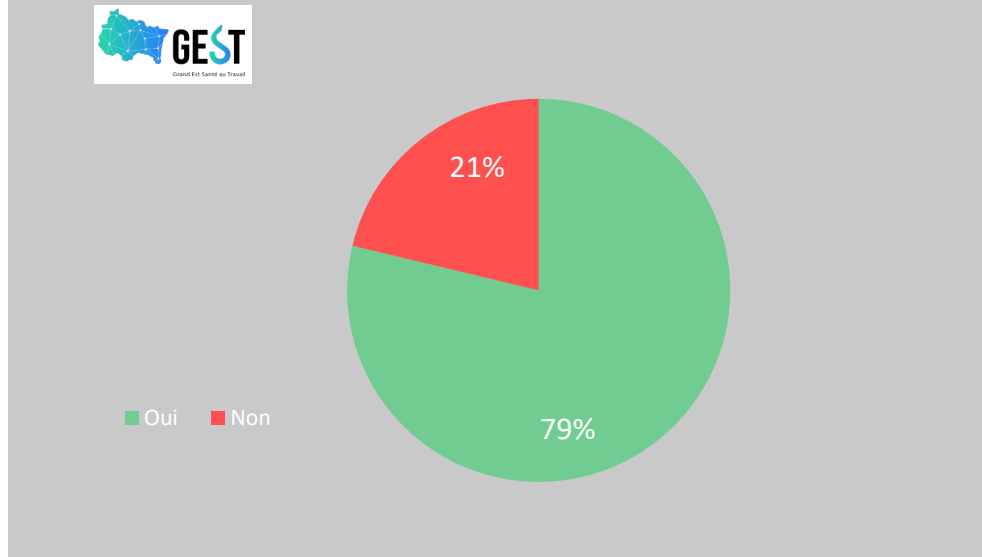
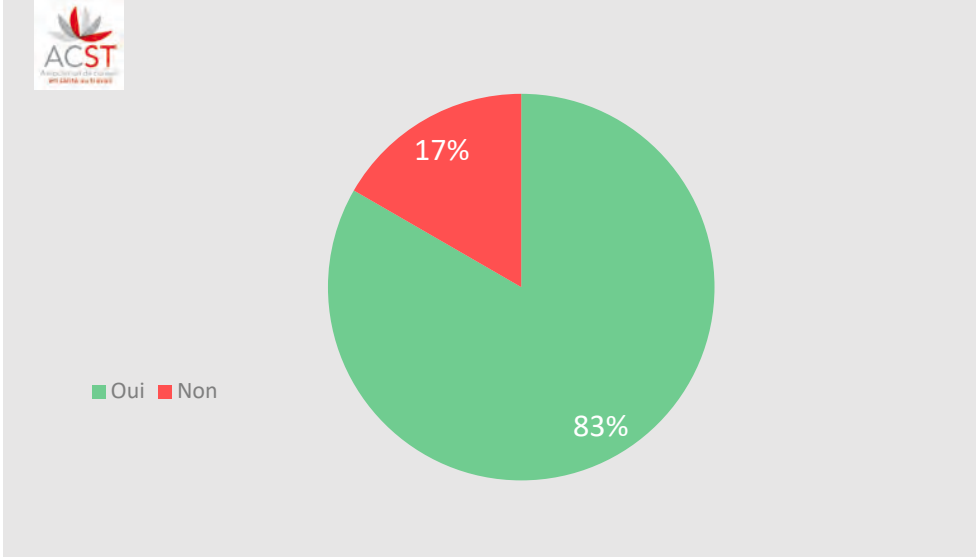
	1. Identification des situations de travail et analyse des risques (fiche d'entreprise et études de poste)	2. Métrologie de certaines expositions à des risques (bruit, lumière, vibration ou polluants chimiques)	3. Aménagement de poste	4. Information et sensibilisation collective aux risques professionnels	5. Accompagnement à la conception et/ou mise à jour du DUERP	6. Participation au CSE/CSSCT	7. Accompagnement des salariés en risque de désinsertion professionnelle
■ Oui	46%	22%	35%	46%	47%	24%	25%
■ Non	54%	78%	65%	54%	53%	76%	75%
■ Oui	45%	28%	36%	46%	38%	20%	29%
■ Non	55%	72%	64%	54%	62%	80%	71%

RECUEIL DE LA SATISFACTION

Globalement, êtes-vous satisfait des services rendus par votre Service de Santé au Travail ?



Avez-vous eu un contact avec votre Service de Santé au Travail au cours des 12 derniers mois ?

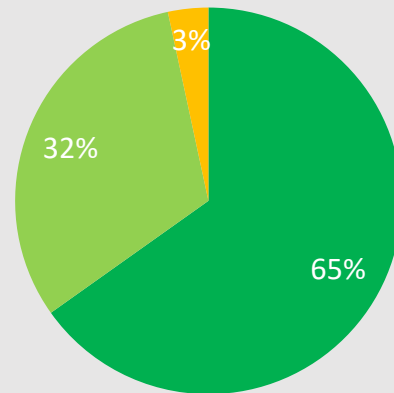


Si vous avez répondu OUI à la question précédente, êtes-vous satisfait de ces points ?

1. Contact avec le Service adhérent



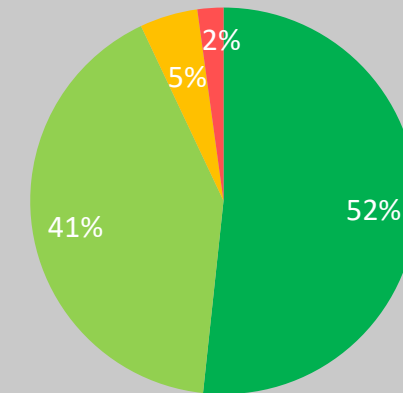
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 97%



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

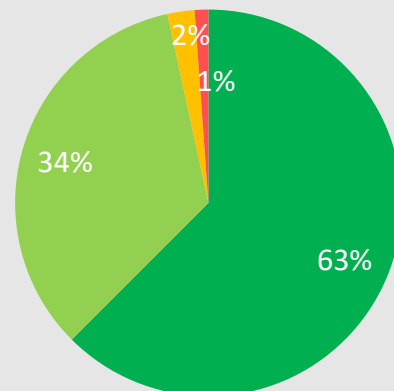


Satisfaction globale = 93%

2. Accueil physique ou téléphonique



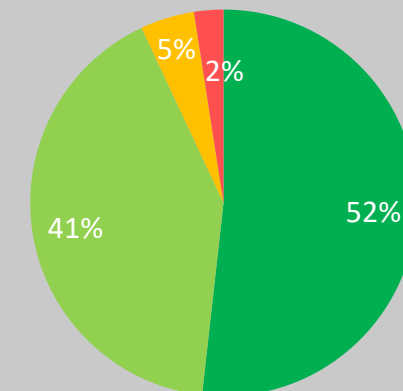
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 97%



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

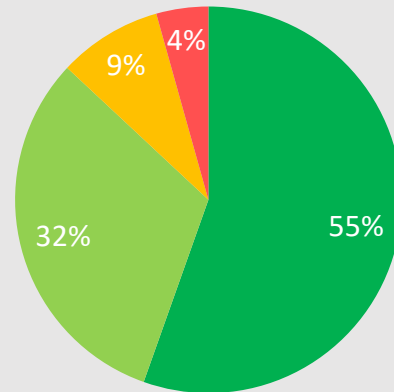


Satisfaction globale = 93%

3. Facilité de prise de rendez-vous médical



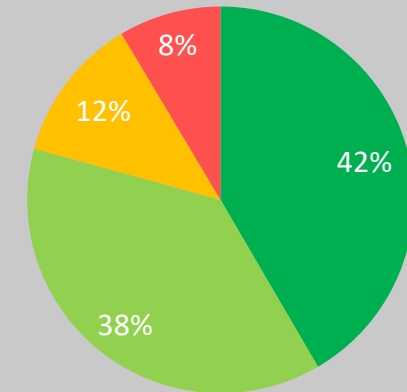
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 87%



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

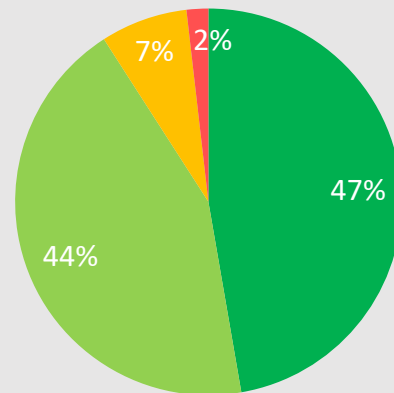


Satisfaction globale = 79%

4. Facilité de prise de rendez-vous pour une action en milieu de travail



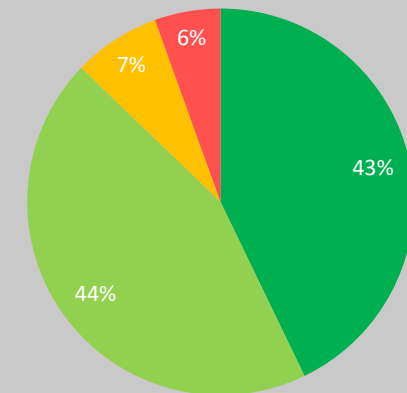
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 91%



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

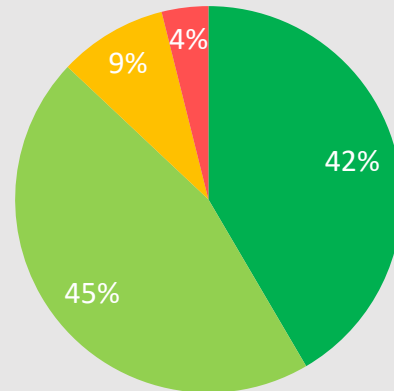


Satisfaction globale = 86%

5. Délais d'intervention



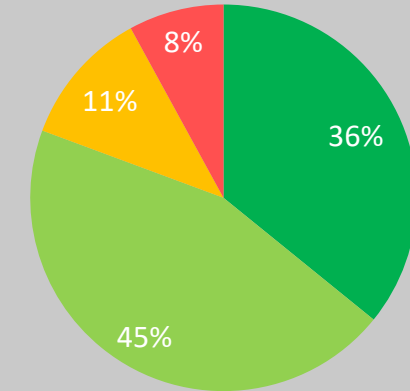
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 87%



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

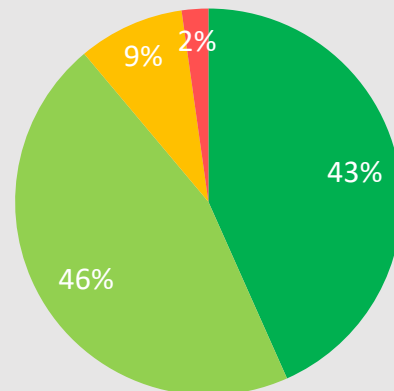


Satisfaction globale = 81%

6. Portail adhérent



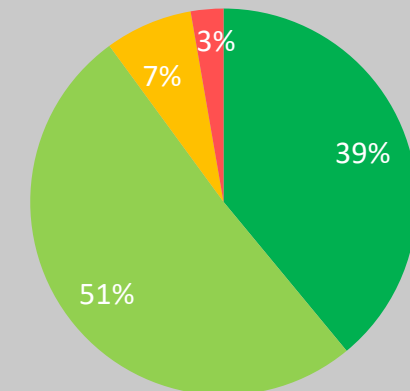
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 89%



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

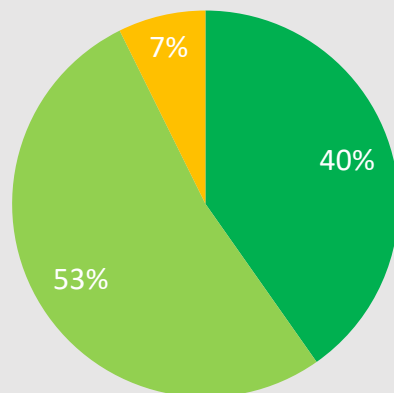


Satisfaction globale = 90%

7. Informations mises à disposition à votre disposition sur le site internet et les réseaux sociaux



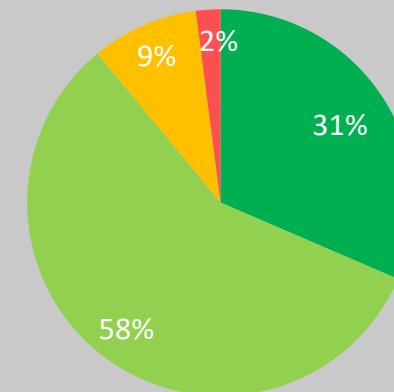
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = **93%**



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

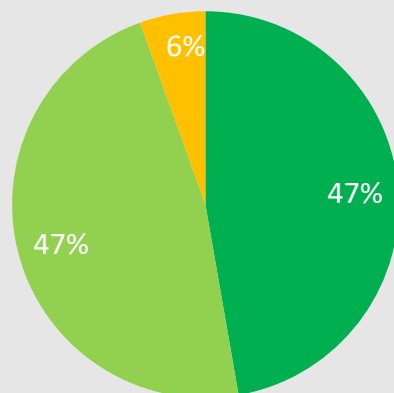


Satisfaction globale = **89%**

8. Informations transmises (envois de mails, courriers postaux, échanges)



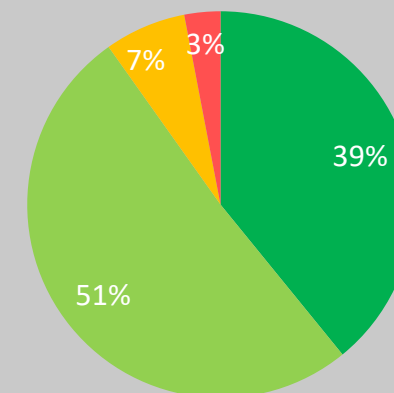
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = **94%**



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait

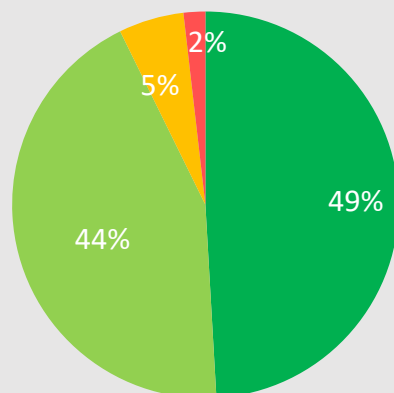


Satisfaction globale = **90%**

9. Rencontres et ateliers de sensibilisations proposés



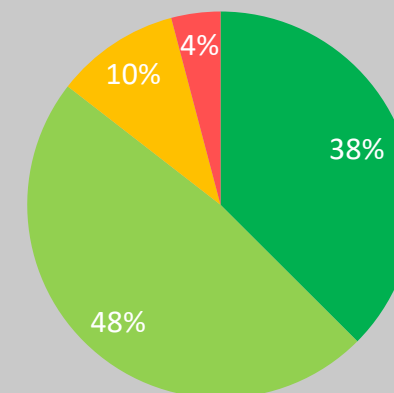
- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 93%



- 1 Très satisfait
- 2 Satisfait
- 3 Peu satisfait
- 4 Pas du tout satisfait



Satisfaction globale = 86%

4 AXES STRATÉGIQUES D'AMÉLIORATION

AXE 1



Renforcer la communication sur la **prévention de la désinsertion professionnelle** et l'**accompagnement au document unique**

AXE 2



Transformer les **besoins en offres visibles et accessibles**

AXE 3



Améliorer les **délais de réponse** et la **prise de rendez-vous médical**

AXE 4



Adapter la **communication à destination des TPE**



NOS RESSOURCES

1

Au 31 décembre 2025, notre Association s'appuie sur l'**expertise** de 64 collaborateurs, qui contribuent tous, selon leurs compétences professionnelles, à la réalisation des **missions** du service de santé au travail.



64 Collaborateurs
55.23 ETP



22 Médecins
du travail
17.68 ETP

9 Infirmiers
en santé au travail
8.56 ETP

23 Secrétaires
médicales
19.89 ETP



5 Intervenants en prévention des risques professionnels
4.82 ETP









5 Personnels administratif et service support
4.28 ETP

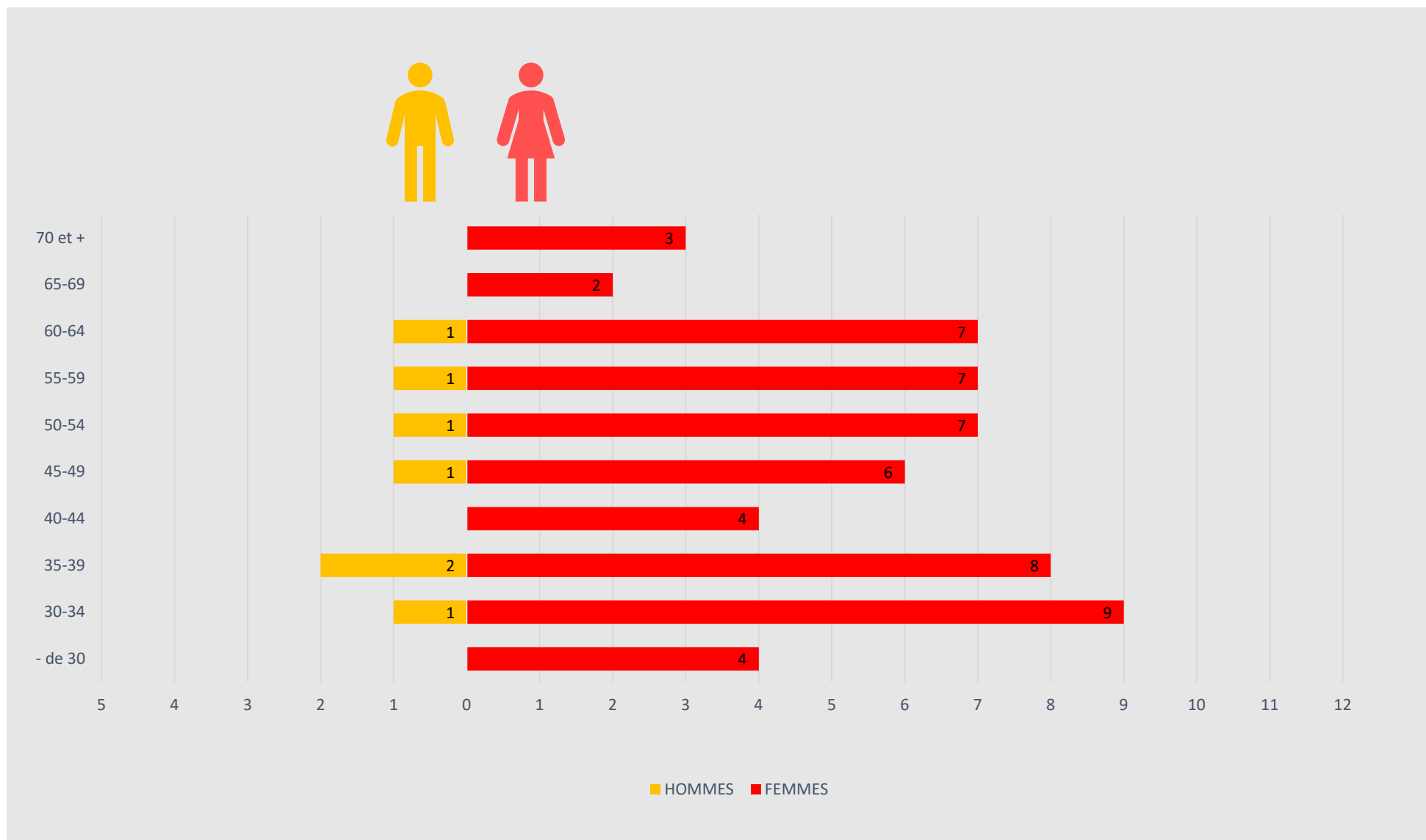
RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'ACST

2

AU 31/12/2025

	Nombre de personne			Équivalent temps plein			Âge moyen		
			TOTAL			TOTAL			TOTAL
Médecins du travail	18	4	22	14.60	3.08	17.68	50	49	50
Infirmiers en santé au travail	9	0	9	8.56	0.00	8.56	34	0	34
Assistants médicales	23	0	23	19.89	0.00	19.89	42	0	42
Préventeurs	3	2	5	2.82	2.00	4.82	54	38	47
Service support	4	1	5	3.28	1.00	4.28	52	53	52
TOTAL	57	7	64	49.16	6.07	55.23	47	46	47



PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS DE L'ACST



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

4

AU 31/12/2025

Répartition des effectifs médecins	Personnes physiques	Équivalent temps plein			Âge moyen
Médecins diplômés par diplôme, hors cumul emploi retraite dont :	19	15.87	14	4	46
DES ou CES obtenus en France, médecine du travail	18	15.05	14	4	47
VAE reconnue par la Commission de qualification					
Diplômes étrangers, en médecine du travail	1	0,82	1		35
DES ou CES d'une autre spécialité					
Cumul emploi retraite	3	1.81	3	0	72
Médecins en attente de reconnaissance de la spécialisation en médecine du travail, dont :	0	0	0	0	0
Collaborateurs médecins					
Concours européens					
PAE Procédure d'Autorisation d'Exercice					
TOTAL MÉDECINS	22	17.68	18	4	50

PYRAMIDE DES ÂGES DES MÉDECINS DE L'ACST



RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

6

AU 31/12/2025	TOTAL	Type de contrat			Statut	
		CDI	CDD	Cumul Emploi-retraite	Cadre	Non- cadre
Médecins du travail	22	19		3	22	0
Infirmiers en santé au travail	9	9		0	0	9
Assistantes médicales	23	22	1	0	0	23
Préventeurs	5	5		0	2	3
Service support	5	4		1	2	3
TOTAL	64	59	1	4	26	38

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

7

AU 31/12/2025

	Répartition du temps de travail							TOTAL
	100%	90%	80%	70%	60%	50%	>50%	
Médecins du travail	5		12	1	2	1	1	22
Infirmiers en santé au travail	6	1	2					9
Assistantes médicales	8		13		2			23
Préventeurs	4		1					5
Service support	4						1	5
TOTAL	27	1	28	1	4	1	2	64

6




FORMATIONS PROFESSIONNELLES



FORMATION PROFESSIONNELLE

1

ORGANISME	Nombre de Participants	Nombre Heures de Formation
Convention HUS-CARSAT Alsace moselle - Symposium	8	32
Femmes et travail	1	7
IA et santé au travail	11	77
Intégrer la compétence santé au travail dans l'exercice infirmier	1	4
Journées franco-suissees 2025	2	28
La spécificité de l'étude de poste par l'infirmière de santé au travail	1	7
Les pathologies respiratoires en lien avec le travail et notamment la BPCO	19	133
Licence professionnelle Assistant : technicien en santé au travail / Prévention e	2	900
L'indispensable en cardiologie pour votre exercice en santé au travail	16	112
Missions des infirmiers de santé au travail	3	21
Nouveaux modèles d'avis découlant de l'arrêté du 3 mars 2025 : quelle applica	1	4
Pratiques addictives	9	63
Rayonnements ionisants et suivi individuel de l'état de santé par le médecin du	4	112
Réalisation des fiches d'entreprises	20	140
Regards croises sur les violances en milieu professionnel	23	161
Répondre à une plainte RPS, mal-être ou stress	15	210
Santé mentale au travail : Comment agir en prévention ?	1	7
Sensibilisation premiers secours	10	40
Symposium 2025	22	264
Transformations des organisations du travail et evolutions de la profession IST	6	144
Travail et risques pour la reproduction	1	14
Travail, peau et soleil : comment prévenir et soigner ?	1	7
Université de Strasbourg -Capacité d'addictologie clinique	1	42
Vaccination : La prescription FCS	8	88
Total général	186	2 617

	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
 Salariés formés	23	19	42
	19	19	38
	4	0	4
Heures de formation	1 145	1 472	2 617

Coût total des formations au titre de 2025

Contribution formation	46.009 €
Coût pédagogiques.....	33.722 €
Coût salarial des stagiaires.....	132.513 €
Dépenses de transports, repas, hébergement.....	€
Remboursements OPCO Santé reçus.....	-28 300 €

TOTAL

183.944 €

7

NOUVEAUTÉS ET INNOVATIONS



MON APPROCHE PRÉVENTION

1

C'est un outil web - collaboratif, multi-utilisateurs, adaptable et progressif – qui permet aux :

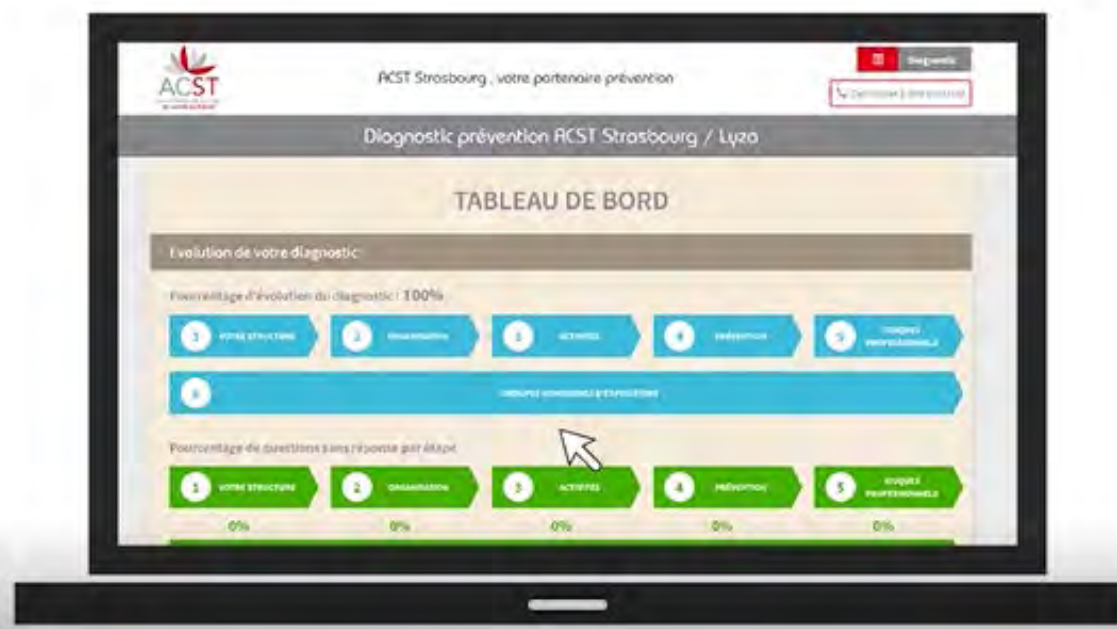


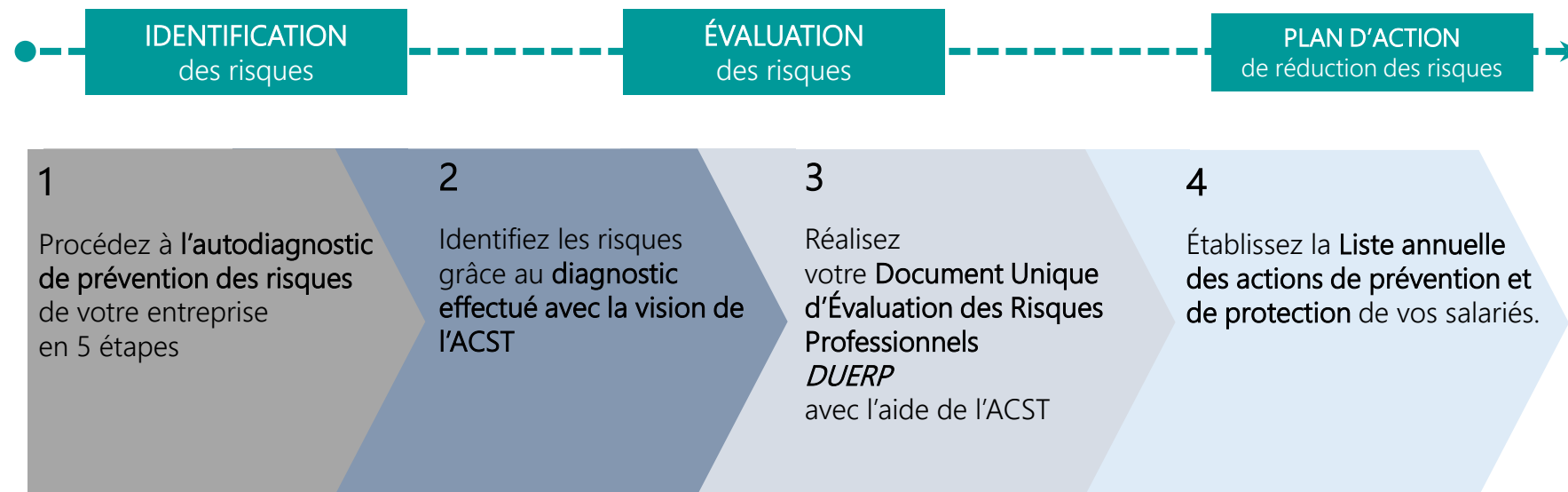
Adhérents

- De les accompagner et les rendre acteurs dans leurs démarches de prévention quelque soit le secteur d'activité
- De les aider dans leurs obligations réglementaires en fournissant une ébauche de DUERP au format Excel
- De pouvoir accéder aux indicateurs de prévention à l'aide du tableau de bord

SPSTI

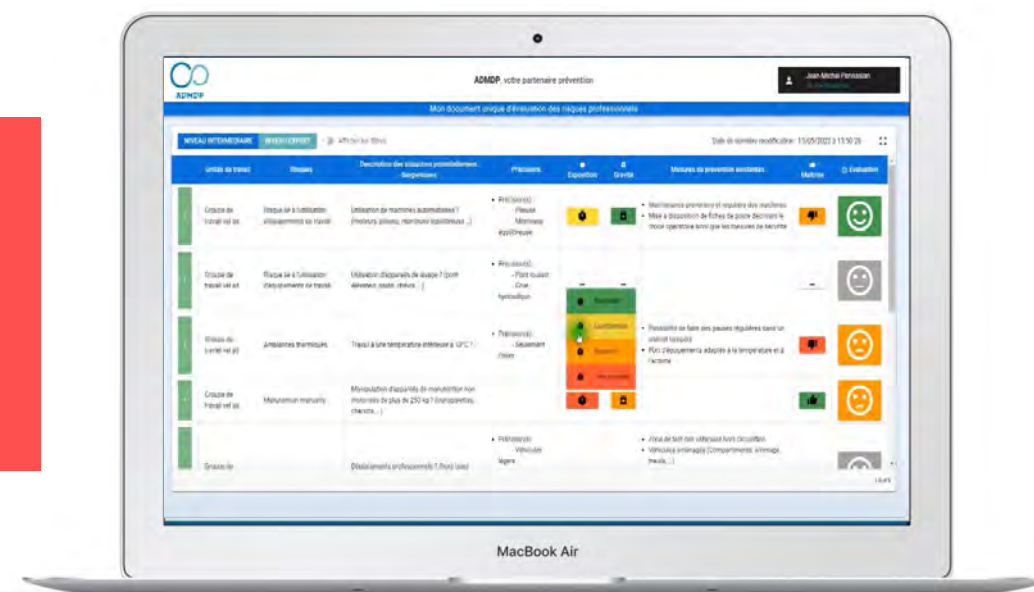
- De pouvoir répondre aux besoins réglementaires en réalisant la Fiche d'Entreprise au format Word
- D'avoir une première identification des situations professionnelles
- De s'adapter et d'individualiser l'offre de service (formations, sensibilisations,...)
- De capitaliser les informations et les utiliser à l'aide du tableau de bord
- De simplifier les démarches administratives



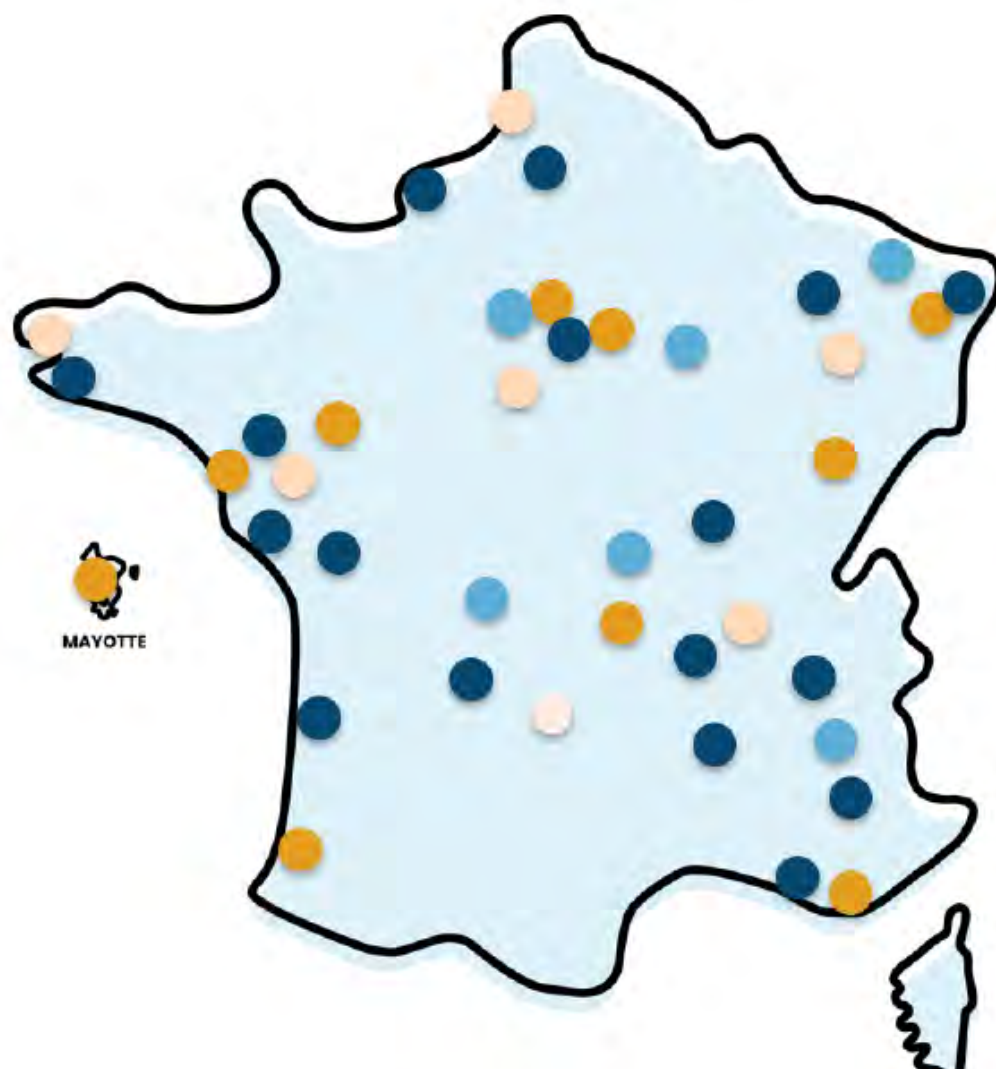


POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Répondre aux obligations réglementaires de la loi du 2 août 2021



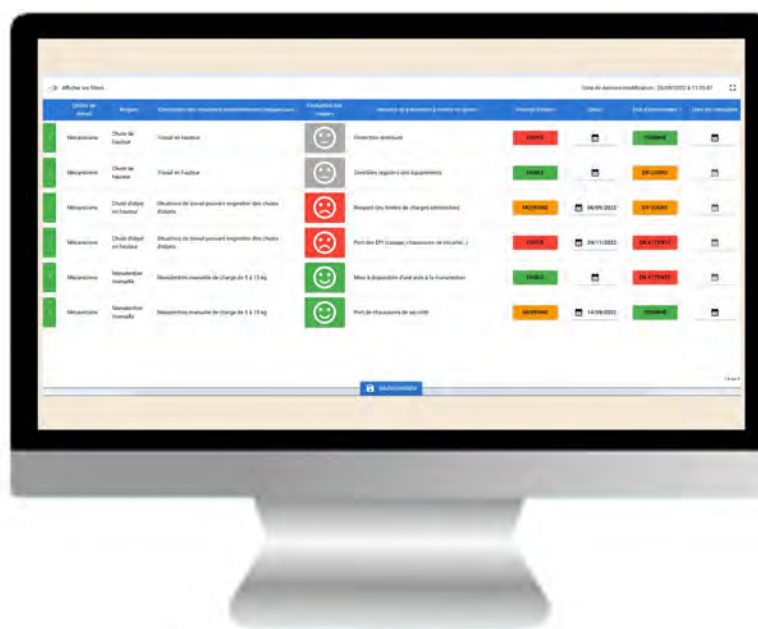
Mon Diagnostic de prévention est un outil d'autodiagnostic collaboratif.
Actuellement nous comptons **44 services de santé au travail utilisateurs** de cet outil.



Un potentiel de plus de 440 000 entreprises adhérentes et de plus de 5 000 000 salariés représentés

STATISTIQUES DE MON APPROCHE PRÉVENTION - MDP 1.1

	Antérieurs à 2025	2025	TOTAL
Mon diagnostic prévention Création	1 358	398	1 756
Mon diagnostic prévention Mises à jour	2 418	282	2 700
Mon document unique Création	185	90	275
Mon document unique Mises à jour	39	17	56



ESPACE ADHÉRENT

2

Véritable **plateforme d'échanges**, le portail permet à nos adhérents d'effectuer facilement :

- La mise à jour des coordonnées
- La mise à jour de la liste des postes de travail (avec codes PCS-ESE et risques associés)
- La création de nouveaux salariés
- La sortie des salariés qui ont quitté l'effectif
- La déclaration de l'effectif
- La consultation et le téléchargement des factures
- La demande de rendez-vous
- La consultation de l'historique des visites médicales des salariés

The screenshot displays the 'Votre espace adhérent' (Your member space) website. At the top, there is a navigation bar with the ACST logo and a red header. Below the header, a yellow banner contains a mandatory declaration notice for 2023. The main content area is titled 'ACCUEIL' (Welcome) and features a large banner with the text 'Bienvenue sur votre espace adhérents'. The interface is organized into several sections, each with a red header and a grid of service tiles:

- La gestion au quotidien de mes salariés** (Daily management of my employees): Includes tiles for 'La liste de mes salariés', 'La gestion de mes postes de travail', 'Les consultations de mes salariés', and 'Les avis d'aptitude et attestations de suivi' (with a 'En cours de développement' badge).
- La gestion de mon compte et ma gestion occasionnelle** (Management of my account and occasional management): Includes tiles for 'Mes coordonnées', 'Convocations et planning', 'Mes factures', and 'Mes déclarations d'effectif'.
- Ma gestion de la prévention dans mon entreprise** (Management of prevention in my company): Includes tiles for 'Diagnostic Prévention', 'E-Learning', 'Actions de sensibilisation', and 'Nos documents de prévention'.
- Mes interlocuteurs** (My interlocutors): Includes tiles for 'Contacter mon équipe en Santé au Travail', 'Contacter un webmaster', and 'Contacter votre service adhérents'.

A dark sidebar on the left contains a navigation menu with the following items: Accueil, Mon compte, Mon espace documentaire, Mes salariés, Mon planning, Déclaration / Certification, FAQ, and Mon Diagnostic Prévention.

APPLICATION DE RÉALITÉ VIRTUELLE

3

Spécifique au secteur de la Grande Distribution

Les partenaires du projet

6 services de prévention et de Santé au Travail :



ACST
Strasbourg



AST 67
Strasbourg



SANTÉ AU TRAVAIL 68
Mulhouse



APST 68
Colmar



AGE STRA
Metz



ASTME
Creutzwald

1 institutionnel :



CARSAT
Nord-EST

Les partenaires ont mis en place un **projet collaboratif** afin de réaliser une **application de réalité virtuelle** dans le cadre de la prévention des risques professionnels dans la grande distribution.

Leur mission est de mettre au point un outil de prévention des risques destiné :

- aux salariés du secteur
- à leurs encadrants
- aux élèves ou étudiants dans le domaine



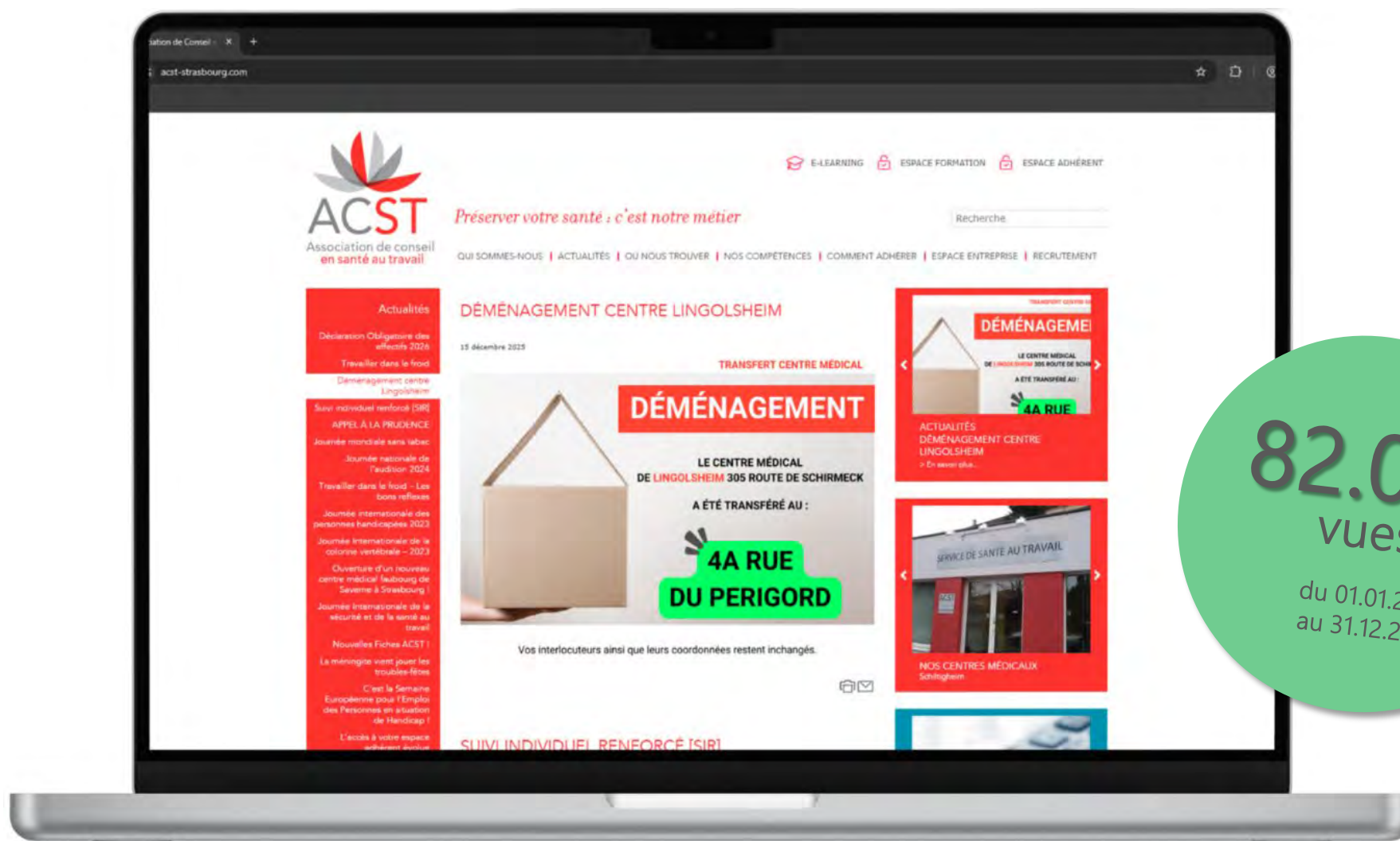


SITE INTERNET

1.1

Mise à jour régulière de notre site internet pour se faire écho des informations, des recommandations gouvernementales, dans une actualité mouvante.

www.acst-strasbourg.com



E-MAILINGS

1.2

- Diffusion de **mailings d'informations**
- Diffusion des différentes versions du **Protocole National** pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise
- Diffusion **Fiches métiers, guides par branches, textes règlementaires...**
- Propositions d'inscriptions aux sessions de sensibilisations organisés par l'ACST.
- Invitation à participer aux différents **webinaires**



81.355
mails envoyés
aux adhérents

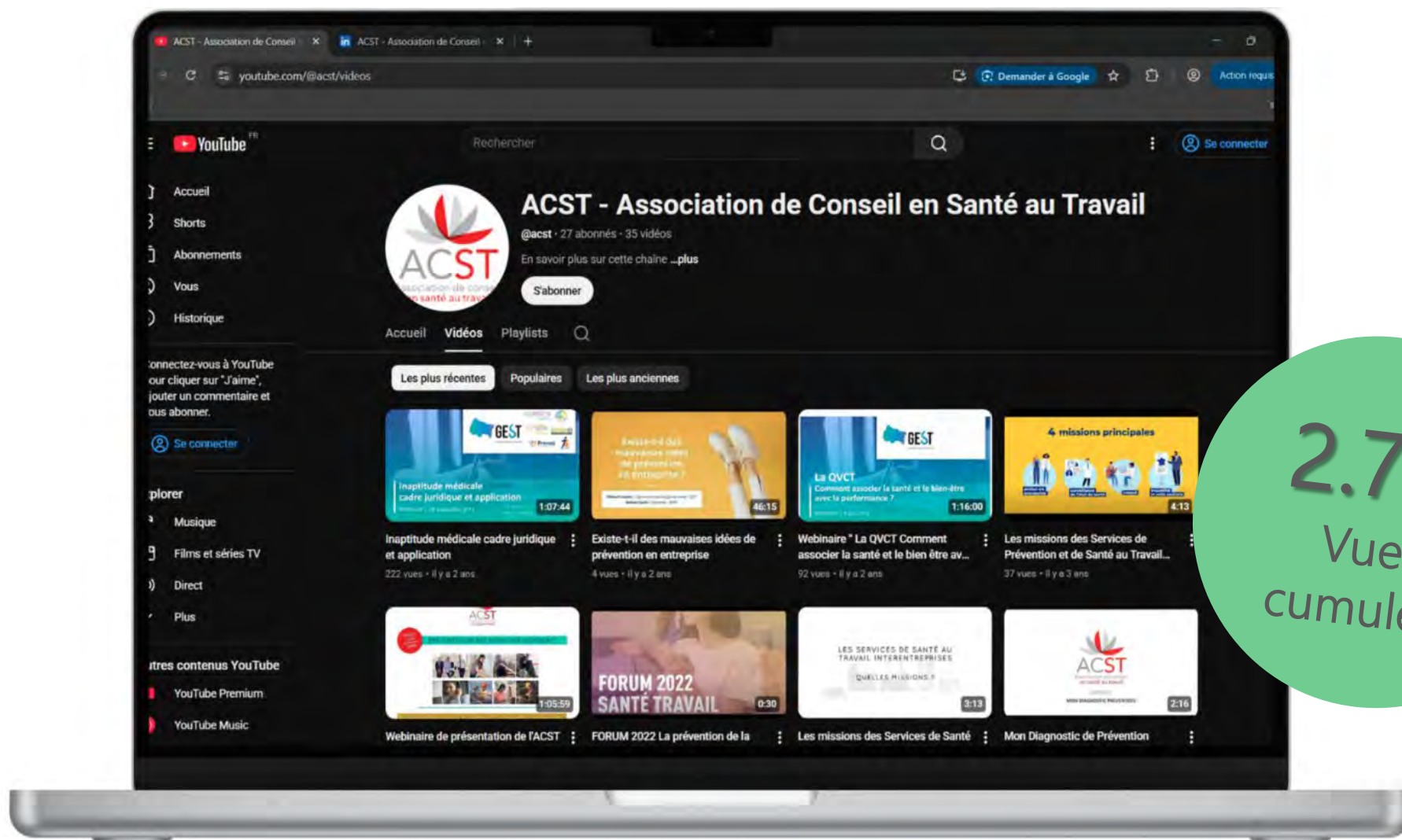
du 01.01.25
au 31.12.25

YOUTUBE

1.3

Mise ligne de vidéos de prévention, d'informations et majoritairement de **webinaires** sur la page [@acst](https://www.youtube.com/@acst).

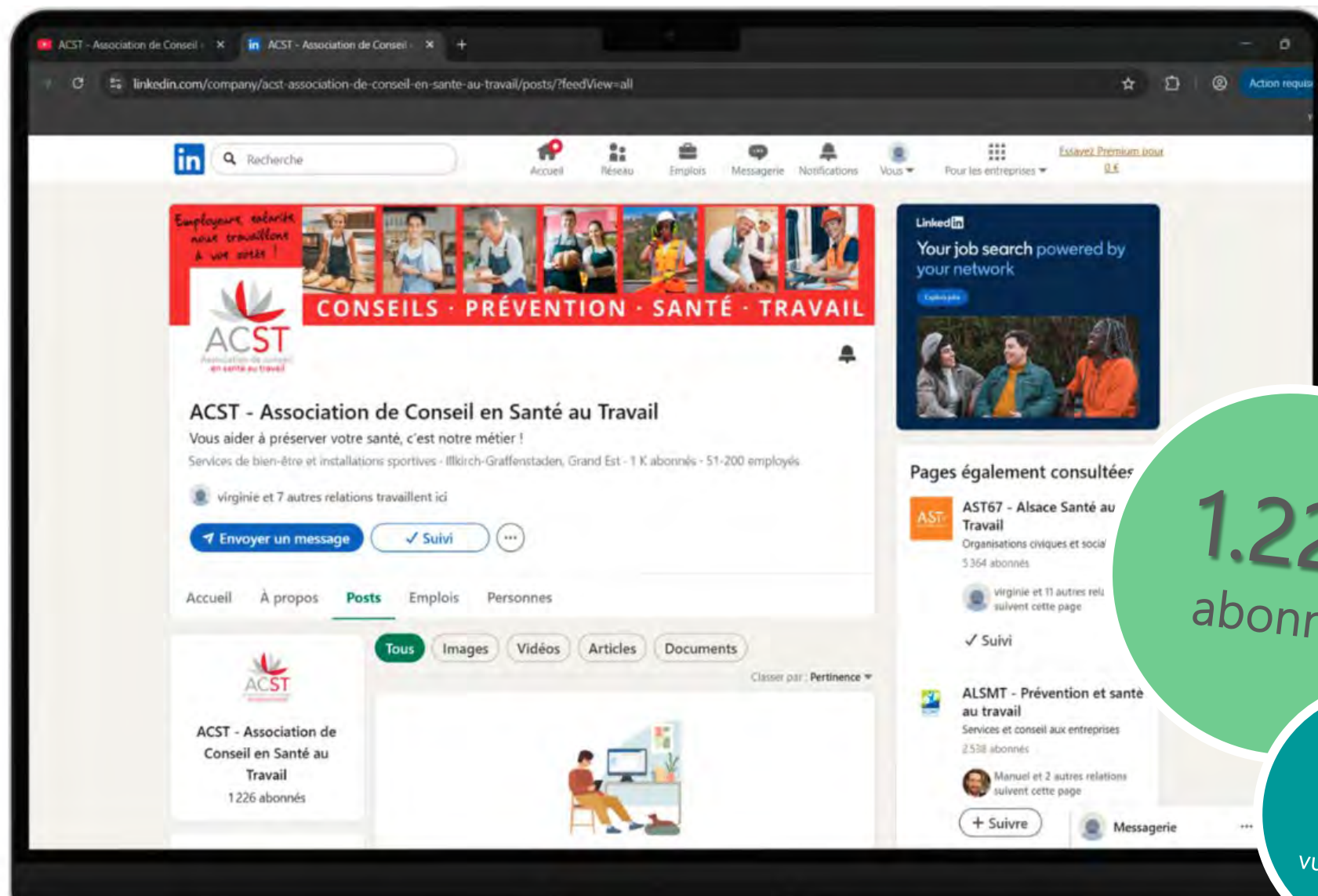
À ce jour **35 vidéos** sont disponibles.



The screenshot displays the YouTube channel page for ACST - Association de Conseil en Santé au Travail. The channel has 27 subscribers and 35 videos. The video grid shows several videos, including:

- Inaptitude médicale cadre juridique et application (1:07:44)
- Existe-t-il des mauvaises idées de prévention en entreprise (46:15)
- Webinaire * La QVCT Comment associer la santé et le bien-être av... (1:16:00)
- Les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail... (4:13)
- Webinaire de présentation de l'ACST (1:05:59)
- FORUM 2022 SANTÉ TRAVAIL (0:30)
- LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES QUELLES MISSIONS ? (3:13)
- Mon Diagnostic de Prévention (2:16)

A green circular callout on the right indicates **2.711 Vues cumulées**.



ACST - Association de Conseil en Santé au Travail

Vous aider à préserver votre santé, c'est notre métier !
Services de bien-être et installations sportives - Illkirch-Graffenstaden, Grand Est - 1 K. abonnés - 51-200 employés

virginie et 7 autres relations travaillent ici

Envoyer un message Suivi

Accueil À propos **Posts** Emplois Personnes

Tous Images Vidéos Articles Documents

ACST - Association de Conseil en Santé au Travail
1226 abonnés

Pages également consultées

- AST67 - Alsace Santé au Travail
Organisations civiles et sociales
5364 abonnés
virginie et 11 autres relations suivent cette page
Suivi
- ALSMT - Prévention et santé au travail
Services et conseil aux entreprises
2538 abonnés
Manuel et 2 autres relations suivent cette page
Suivre

1.222 abonnés

13 posts
2.997 vues cumulées

WEBINAIRES

1.5

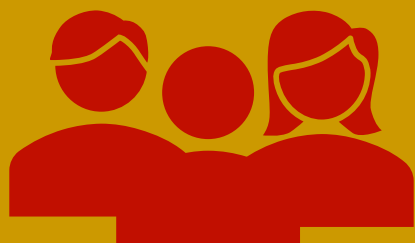


Les services de santé au travail du Grand Est ont innové en proposant de nombreux webinaires pour transmettre l'information de prévention le plus largement possible.

Le déploiement de ces webinaires visait initialement les entreprises adhérentes et leurs salariés, mais ces webinaires ont été suivis régulièrement par de nombreux autres participants (Carsat, Présanse, professionnels d'autres services de santé au travail de France).

36

Webinaires réalisés



7.500

Participants



18.828

Vues en replay



INVESTISSEMENTS

1

Le montant total des investissements de l'année s'élève à **1 018 948,45 €**, dont 350 000 € d'immobilisations en cours liées à l'achat des locaux de Lingolsheim réalisé en 2024.



Matériel médical

15 336,00 €



Achat locaux Lingolsheim + travaux

917 472,58 €



Matériel informatique et mobilier

66 516,31 €



Travaux Locaux Bischheim

19 623,56 €

10 COMPTES DE RÉSULTATS ET BILAN 2025



COMPTE DE RESULTAT

1

En millier d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Production vendue (services)				
<i>Chiffres d'affaires</i>	6 406	6 216	190	3,1%
Reprise provisions et transferts de charge	166	121	45	37,2%
Autres produits	8	13	-5	-38,5%
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	6 580	6 350	230	3,6%
Achats de MP et autres approvisionnements	19	17	2	11,8%
Autres achats et charges externes	850	830	20	2,4%
Impôts et taxes et versements assimilés	110	125	-15	-12,0%
Salaires et traitements	3 491	3 462	29	0,8%
Charges sociales	1 522	1 512	10	0,7%
Dotations amortissements exploitations immobilisées	214	233	-19	-8,2%
Dotations provisions actifs circulants	58	76	-18	-23,7%
Dotations provisions pour risques et charges	0	0	0	
Autres charges	46	10	36	360,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 310	6 265	45	0,7%
Résultat d'exploitation	270	85	185	217,6%
Résultat financier	47	53	-6	-11,3%
Résultat exceptionnel	0	0	0	
RESULTAT COMPTABLE AVANT IS	317	138	179	129,7%
IS	-55	-12	-43	
RESULTAT NET	262	126	136	

ACTIF

1.1

En milliers d'euros	2025 NET	2024 NET	ÉCART
Immobilisations incorporelles	18	38	-20
Immobilisations corporelles :			
Constructions	2 906	2 079	827
Installations techniques	25	18	7
Autres immobilisations	582	592	-10
Immobilisations en cours	3	350	-347
Immobilisations financières	333	332	1
Créances clients	683	768	-85
Autres créances	104	127	-23
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités bancaires	1 203	1 419	-216
Charges constatées d'avance	140	172	-32
TOTAL ACTIF	5 997	5 895	102

PASSIF

1.2

En milliers d'euros	2025 NET	2024 NET	ÉCART
Fonds associatifs	3 859	3 596	263
Provision pour risques	26	55	-29
Provision retraite	376	458	-82
Emprunts bancaires	663	772	-109
Dettes fournisseurs	99	103	-4
Dettes fiscales et sociales	853	825	28
Autres dettes	121	86	35
TOTAL PASSIF	5 997	5 895	102



BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

1

En millier d'euros	31/12/2026	31/12/2025	Variation
Production vendue (services)			
<i>Chiffres d'affaires</i>	6 451	6 406	45
Reprise provisions et transferts de charge	0	166	-166
Autres produits	2	8	-6
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	6 453	6 580	-127
Achats de MP et autres approvisionnements	23	19	4
Autres achats et charges externes	810	850	-40
Impôts et taxes et versements assimilés	110	110	0
Charges de personnel	5 278	5 013	265
Dotations aux amortissements	235	214	21
Dotations provisions	40	58	-18
Autres charges	3	46	-43
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 499	6 310	189
Résultat d'exploitation	-46	270	-316
Résultat financier	7	47	-40
Résultat exceptionnel			0
RESULTAT COMPTABLE AVANT IS	-39	317	-356
IS		-55	55
RESULTAT NET	-39	262	-301

Merci pour votre attention.

*Avez-vous des
questions ?*



L'ACST vous remercie pour votre intérêt.
Nos équipes se mobilisent pour répondre à vos besoins.

En savoir plus



Toutes nos vidéos



Rejoignez-nous !

